



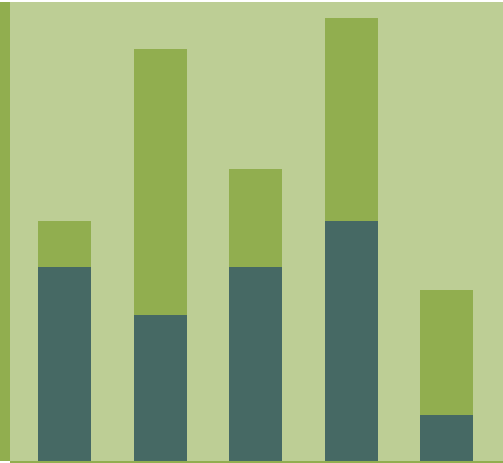
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

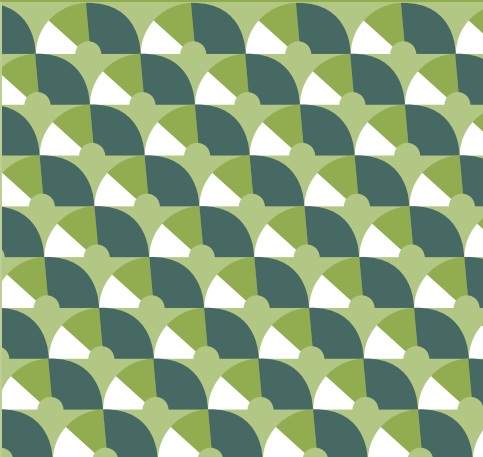
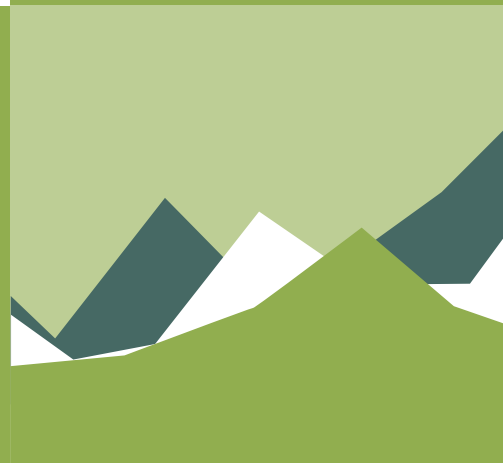
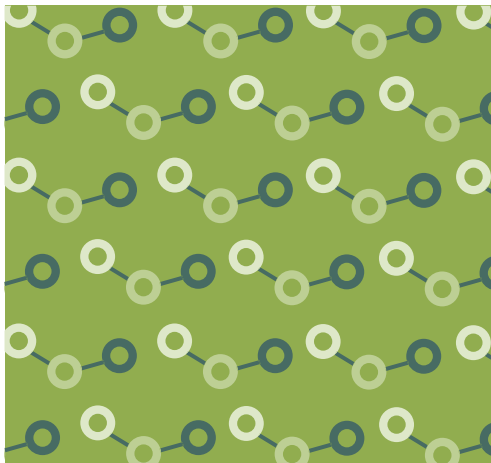


LES DOSSIERS

FÉVRIER 2024 N°1

La filière porcine en Bretagne

BRETAGNE



La filière porcine en Bretagne

Plus de la moitié du cheptel français

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	<i>p. 4</i>	4. Transformation des produits porcins	<i>P. 30</i>
① INTRODUCTION	<i>p. 5</i>	UN TIERS DE LA CHARCUTERIE FRANÇAISE PRODUITE EN BRETAGNE	
1. Chiffres clés	<i>p. 5</i>	④ LA PRODUCTION PORCINE EN VALEUR ET LE REVENU DES EXPLOITANTS	<i>P. 31</i>
2. La filière porcine en Bretagne	<i>p. 6</i>	1. Production en valeur	<i>P. 31</i>
3. Historique de la filière	<i>p. 7</i>	UN CINQUIÈME DE LA PRODUCTION AGRICOLE BRETONNE	
LA BRETAGNE POIDS LOURD DE LA PRODUCTION PORCINE		2. Résultats financiers des exploitations	<i>P. 34</i>
② CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS	<i>p. 9</i>	DES RÉSULTATS INSTABLES ET UN ENDETTEMENT ÉLEVÉ	
1. Structure des exploitations	<i>p. 9</i>	⑤ CONSOMMATION ET COMMERCE EXTÉRIEUR	<i>P. 37</i>
PLUS D'UN PORC FRANÇAIS SUR DEUX ÉLEVÉ PAR 4000 EXPLOITATIONS BRETONNES		1. Consommation de viande porcine	<i>P. 37</i>
2. Les différentes catégories d'éleveurs	<i>p. 14</i>	LE PORC : LA VIANDE LA PLUS CONSOMMÉE EN FRANCE	
TROIS QUARTS DU CHEPTEL DANS DES ÉLEVAGES DE NAISSEURS-ENGRASSEURS		2. Commerce extérieur	<i>P. 40</i>
3. Filière biologique et signes de qualité	<i>p. 17</i>	PRÈS D'UN TIERS DE LA PRODUCTION EST EXPORTÉE	
UNE PRODUCTION BIO PLUTÔT MODESTE		⑥ AUTOUR DE LA FILIÈRE : ENVIRONNEMENT ET SANTÉ ANIMALE	<i>P. 41</i>
③ DE L'AMONT À L'AVAL : APPROVISIONNEMENT, COMMERCIALISATION, ABATTAGE ET TRANSFORMATION	<i>p. 20</i>	1. Impact environnemental	<i>P. 41</i>
1. Alimentation porcine	<i>p. 20</i>	DES REJETS D'AZOTE CONCENTRÉS SUR CERTAINS BASSINS VERSANTS	
LES ALIMENTS INDUSTRIELS ENCORE MAJORITAIRES		2. Santé et bien-être animal	<i>P. 46</i>
2. Circuits de commercialisation	<i>p. 24</i>	RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION DEPUIS 20 ANS	
LA COMMERCIALISATION DES PORCS PASSE ESSENTIELLEMENT PAR DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS		⑦ SOURCES	<i>P. 48</i>
3. L'abattage	<i>p. 28</i>		
LA BRETAGNE PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE D'ABATTAGE PORCIN			

RÉSUMÉ

La Bretagne est un acteur majeur de la **production porcine** en France. Les quelque 4 000 exploitations porcines bretonnes élèvent 6,8 millions de porcs en 2022, soit plus de la moitié du cheptel français. Elles mobilisent 10 000 emplois directs et leur production s'élève à 2 milliards d'euros. C'est un cinquième de la production agricole régionale, en deuxième position derrière la production laitière.

Les **revenus** des éleveurs spécialisés dans l'élevage porcin fluctuent fortement en fonction de la conjoncture mondiale. Ils sont en moyenne supérieurs à ceux des autres exploitants agricoles pour la période 2012-2021 (40 700 euros par an contre 33 000 euros), avec cependant des investissements plus lourds et un endettement plus élevé. Depuis 2000, le nombre d'exploitations et le cheptel porcin tendent à diminuer, mais les exploitations s'agrandissent (1 800 porcs par élevage en 2020). Les animaux étant plus lourds et les truies plus prolifiques, la production en tonnages se maintient cependant.

La forme sociétaire est majoritaire, les exploitations individuelles ne forment que 16 % du total. Les **exploitants** ont en moyenne 49 ans et 23 % sont des femmes. Ils sont plus diplômés que la moyenne des agriculteurs bretons. Si le travail reste encore majoritairement assuré par les exploitants, la main d'œuvre salariée est en forte progression. Le porc bio ne représente quant à lui que 0,5 % de la production régionale, même si c'est trois fois plus qu'en 2010. Les *naisseurs-engraisseurs*, qui élèvent à la fois des truies, des porcelets et des porcs en engraissement possèdent encore près des deux tiers des capacités d'engraissement et trois quarts du cheptel. Leur poids relatif baisse cependant depuis 2010 au profit des *engraisseurs*, spécialisés dans l'engraissement des porcs comme leur nom l'indique. Pour la majorité d'entre eux, l'engraissement n'est pas l'activité principale de l'exploitation. Les *naisseurs purs* enfin, sont minoritaires et ont souvent une deuxième exploitation spécialisée dans l'engraissement. Malgré un nombre d'installations stable, la question du renouvellement se pose fortement, notamment pour les petites exploitations.

En **amont de la filière**, la Bretagne est la première région productrice d'aliments pour porc, avec plus de 70 % des tonnages nationaux. La fabrication à la ferme, qui s'est nettement développée pour atteindre 40 % des aliments consommés, semble atteindre un palier. Par ailleurs, l'autonomie alimentaire est limitée et ne dépasse pas 20 % en 2020.

Toutes les matières premières utilisées dans les aliments fabriqués à la ferme ne sont en effet pas forcément produites sur place.

En **sortie d'élevage**, les organisations de producteurs, principalement des coopératives, constituent le principal débouché pour les éleveurs. À l'échelle nationale, quatre des cinq principales organisations de producteurs ont leur siège en Bretagne. La région abrite aussi le Marché du porc breton à Plérin, outil de référence pour la fixation des prix au niveau national. Transformation à la ferme et circuits courts sont peu répandus dans la région. Concernant l'abattage, la région est la première de France, avec six porcs sur dix abattus en Bretagne. Plus de 13 millions de porcs ont ainsi été abattus en 2022. L'activité est concentrée sur quelques grands abattoirs et génère environ 7 000 emplois salariés.

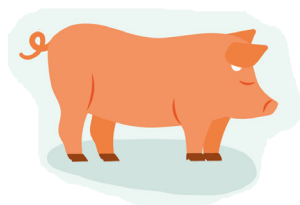
Toujours à **l'aval de la filière**, les charcuteries salaisons bretonnes produisent un tiers des tonnages nationaux et se spécialisent plutôt dans les produits d'entrée de gamme et de moyenne gamme. La production phare est le jambon cuit, suivi des saucisses et de la poitrine et de ses morceaux.

Côté **consommation**, le porc est en première position au niveau national : 39 % de la viande consommée en France en 2022, part stable depuis une décennie. Importations comme exportations représentent environ 30 % de la production porcine en tonnage, avec l'Union européenne comme partenaire commercial principal. Les échanges aboutissent à un léger déficit commercial en valeur.

Indicateurs d'impact sur **l'environnement**, les rejets d'azote des élevages porcins équivalent à 18 % de l'azote épandu dans la région, derrière les rejets des exploitations bovines. Ils baissent depuis 2016, surtout du fait de la diminution du cheptel. Dans certaines zones des Côtes-d'Armor et du Finistère, la quantité d'azote porcin produite peut atteindre des niveaux importants, équivalents à plus de la moitié de la quantité totale d'azote épandu. Depuis 2003, le **bien-être animal** et le suivi des porcs d'élevage sont mieux intégrés dans la législation (interdiction de la castration à vif, conformité des bâtiments, meilleure traçabilité etc.). En 2023, la peste porcine africaine fait peser une menace sur les élevages porcins français, justifiant les mesures de prévention mises en place à ce titre dès 2022.

1 INTRODUCTION

1. Chiffres clés

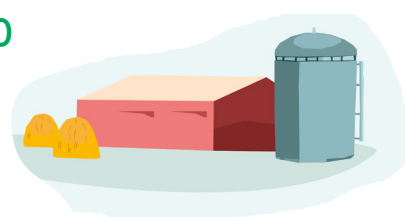


6,8 MILLIONS DE TÊTES EN 2022
C'est **56 %** du cheptel national

4 170 EXPLOITATIONS EN 2020

AVEC EN MOYENNE **1 800** PORCS

ET **80** HECTARES DE SURFACE
AGRICOLE UTILE



(France métropolitaine : **1 000** porcs et **90** ha par exploitation)



10 000 EMPLOIS DIRECTS* DANS
LES EXPLOITATIONS EN 2020

49 ANS EN
MOYENNE

♀ 23 % SONT DES
FEMMES

PRODUCTION AGRICOLE ANNUELLE

2 040 MILLIONS D'EUROS EN 2022

POUR **13** MILLIONS DE TÊTES

ET **1,2** MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT CARCASSE



SITUATION FINANCIÈRE



RÉSULTAT (2012 – 2021) : **40 700** EUROS
PAR AN

TAUX D'ENDETTEMENT (2002 – 2021) : **70 %**

**en équivalent temps plein (ETP)*

Sources : Agreste, recensement agricole 2020, statistique agricole annuelle (SAA) 2022, réseau d'information comptable agricole (Rica) 2002-2021, comptes régionaux de l'agriculture 2022

2. La filière porcine en Bretagne



* ETP : équivalent temps plein
** tec : tonnes équivalent carcasse

Sources : Agreste, recensement agricole 2020, statistique agricole annuelle (SAA) 2022, DIFFAGA 2022, MPAA 2020 - DGDDI 2022 - Lcana, SNIA 2021 - FICT, Prodcum 2019 - Insee, Flores 2021 - Uniporc 2022

3. Historique de la filière

LA BRETAGNE POIDS LOURD DE LA PRODUCTION PORCINE

La Bretagne est un acteur majeur de la production porcine en France. Les 6,8 millions de porcs bretons forment plus de la moitié du cheptel français. L'élevage porcin produit 18 % de la richesse agricole régionale derrière la production laitière. Depuis les années 1970, les éleveurs ont créé des outils de transparence comme Uniporc (pour la pesée et le classement) et le Marché du porc breton (pour les prix). Ils se sont organisés en groupements, dont les plus grands au niveau national siègent en Bretagne. Les revenus des

éleveurs dépendent fortement de la conjoncture mondiale : concurrence européenne, embargos liés à la peste porcine, volatilité des prix... Au fil des crises, le secteur s'est concentré dans des exploitations de taille de plus en plus grande. Les lourds investissements à l'installation et une certaine désaffection de la part des jeunes pour l'élevage en général, pèsent particulièrement sur le renouvellement des générations dans la filière porcine.

Terre d'élevage, la Bretagne l'était et le reste. C'est particulièrement vrai pour l'élevage porcin, qui a pourtant perdu plus du quart de ses agriculteurs entre les deux derniers recensements agricoles de 2010 et 2020. Le porc, avec le lait et les volailles, demeure en tête des activités agricoles de la région et pèse fortement dans la production porcine nationale, comme européenne. Les crises économiques traversées par la filière porcine ont contribué à la concentration des exploitations et à l'intensification de la production. En Bretagne, l'élevage hors-sol est le modèle dominant dans la filière porcine, comme dans la filière avicole. Ce modèle est éprouvé régulièrement par la conjoncture économique : volatilité du prix du porc et des coûts de production. Il doit aujourd'hui faire face à d'autres crises multiples : sanitaires, géopolitiques, sociétales et environnementales.

56 % du cheptel porcin français est breton

La Bretagne représente plus de la moitié des abattages et du cheptel porcin de France métropolitaine (respectivement 13 millions et 6,8 millions de têtes). La France est elle-même 3^e producteur européen et exporte 30 % de sa production de porc, dont plus de la moitié vers les autres États membres de l'Union européenne. Au niveau régional, la production porcine pèse près du cinquième de la production agricole bretonne, derrière la production laitière et devant les volailles de chair et de ponte.

Une filière organisée

Dès les années 1970, la profession crée des outils de transparence dans l'intérêt des producteurs : Uniporc Ouest (pour la pesée harmonisée et le classement des porcs à l'abattage) et le Marché du porc breton (pour l'objectivation du prix payé aux producteurs). Le prix du Marché du porc breton (MPB) devient directeur du prix national.

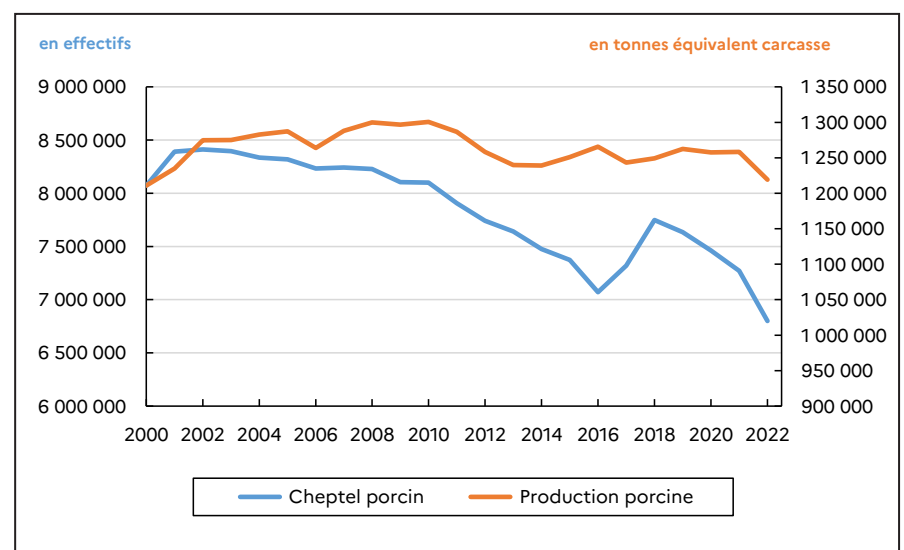
À la même époque, des groupements de producteurs (GP) se mettent en place pour protéger les droits des éleveurs, phénomène encore plus marqué en Bretagne. Ces groupements sont devenus aujourd'hui des organisations commerciales de production, intégrant de plus en plus les secteurs amont (génétique, alimentation

animale, conseil...) et aval (abattage-découpe, transformation...). Au nombre de 32 en France (8 en Bretagne), elles mettent en marché 90 % du porc français ; 10 d'entre elles en commercialisent 76 %. Deux entreprises leader sur le marché national, Cooperl Arc Atlantique et Bigard, représentent chacune environ 20 % des capacités d'abattage en France. La Bretagne compte sur son territoire 9 des 10 abattoirs français les plus importants.

Des années 2000 à nos jours : baisse du cheptel et agrandissement des exploitations

Le cheptel porcin breton atteint son niveau le plus élevé au début des

Figure 1.1 : Un cheptel en baisse, une production qui se maintient
Évolution du cheptel et de la production porcine en Bretagne entre 2000 et 2022



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2000-2022

années 2000 (figure 1.1). La Bretagne compte ainsi 8,4 millions de porcs en 2001 contre 6,8 millions en 2022.

Depuis les années 1980, la filière a connu trois grandes crises associées à de nombreuses cessations d'activité. Ainsi, les années 2000 accusent le coup de la 2^e crise économique de la filière porcine bretonne de 1998-1999, crise liée à une forte baisse du prix du porc dans un contexte de surproduction et de concurrence accrue au niveau européen. Des arrêts d'activité en découlent. La concentration de la production déjà observée depuis la 1^{ère} crise de 1983-1984 s'accroît. Les années 1990 marquent aussi l'entrée en vigueur de nouvelles contraintes environnementales liées notamment à la mise en œuvre de la directive nitrates¹ : limitation des quantités épandues d'azote issu d'effluents d'élevage, création des zones d'excédent structurel (ZES²) freinant les possibilités d'extension d'élevages.

Après 2001, le cheptel porcin diminue, mais les tonnages produits se maintiennent globalement. À partir de 2007, la conjoncture se tend suite à la flambée du coût des matières premières et donc de l'aliment. La marge des producteurs se réduit, d'autant plus qu'un bassin de production de plus en plus concurrentiel se développe au nord de l'Europe (Allemagne, Pays-Bas et Danemark). Par ailleurs, les bâtiments d'élevage vieillissants ne laissent souvent pas la place à de meilleures performances techniques. Le secteur d'abattage est en surcapacité et fait pression sur les prix payés aux éleveurs.

Dans ce contexte, une troisième crise touche le secteur porcin en 2015 et plus globalement l'élevage en France. Elle affaiblit un secteur déjà frappé dès 2014 par l'embargo russe sur les importations porcines européennes (suite à des cas de peste porcine) et par l'écroulement du prix du porc. Des dispositifs nationaux se mettent en place pour soutenir les élevages en difficulté. Mais de nombreuses cessations

d'activité s'ensuivent, avec ou sans rachat par des unités existantes. Elles expliquent la forte baisse du cheptel porcin en 2016.

Après la crise de 2015, cheptel et production rebondissent, avec de meilleurs prix dus à la précédente chute de l'offre et grâce aussi à la forte demande asiatique à cette période. Celle-ci explosera en 2019, avec la propagation dans les pays d'Asie de la peste porcine africaine (PPA), notamment en Chine, géant mondial de la production porcine. Ces années sont aussi marquées par la plus forte concurrence des producteurs espagnols sur le marché européen comme sur les marchés mondiaux.

Malgré la baisse du cheptel à partir de 2018, la production porcine se maintient jusque 2021 grâce à l'augmentation du poids moyen et de la prolificité des truies. À partir de 2022, les abattages baissent de manière significative. Cette baisse va de pair avec les arrêts d'élevages, soit pour des raisons économiques, soit suite à des départs à la retraite sans successeurs. L'embellie des cours constatée depuis 2022 provient de cette baisse de production, en France comme dans de nombreux autres pays européens.

Des exploitations de grande taille : 1800 porcs par exploitation

Ces crises cycliques ont modelé la filière porcine et abouti au profil moyen actuel de la « ferme porcine – type » en Bretagne. On peut en tracer le contour notamment grâce au dernier recensement agricole en 2020. Cette exploitation-type compte ainsi 1 800 porcs en moyenne. Elle mobilise 2,5 personnes en équivalent temps plein en comptant les exploitants. Ceux-ci ont en moyenne 49 ans et 37 % ont 55 ans et plus. Un exploitant sur cinq est une femme. L'exploitation s'étend en moyenne sur 80 hectares de surface agricole utile, comprenant 49 hectares en céréales-oléagineux-protéagineux, dont 19 hectares en maïs et

16 hectares en blé. Huit fois sur dix, elle a la forme juridique d'une société, l'exploitation individuelle étant à présent minoritaire. Le résultat moyen s'élève à 40 700 euros par exploitant sur les dix dernières années avec de très fortes variations d'une exploitation à l'autre et d'une année sur l'autre (110 000 euros en 2019 mais 7 000 euros en 2014 par exemple). Le taux d'endettement est très élevé (70 %) avec un montant d'investissement de 66 000 euros par an.

L'enjeu du renouvellement des générations

Les exploitations porcines actuelles doivent s'adapter à un contexte difficile et changeant (volatilité des prix, crises sanitaires, environnementales, géopolitiques...). La question du renouvellement des générations s'avère préoccupante, comme pour l'ensemble des filières agricoles. Le secteur de l'élevage souffre vraisemblablement plus que d'autres d'une désaffection des jeunes, du fait des contraintes liées à la reprise des exploitations et à la nature du travail de l'éleveur (surveillance quotidienne des animaux, difficulté à prendre des vacances...). Quand ils le souhaitent, ils n'ont pas toujours les moyens de s'installer, de racheter ou de rénover des exploitations de plus en plus grandes. La profession doit aussi s'adapter aux évolutions réglementaires dans de multiples domaines, et répondre aux attentes sociétales montantes, en matière d'environnement, de qualité, de bien-être animal, de traçabilité... Des formes d'élevage nouvelles apparaissent, avec plus de lien au sol, et à la recherche d'une plus grande autonomie, notamment alimentaire avec la fabrication d'aliments à la ferme. Enfin, avec ses canicules et ses sécheresses inédites en Bretagne, le changement climatique force la marche vers de nécessaires adaptations et évolutions.

¹ Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
² Créées en 1993, les ZES ont été supprimées en 2014, avec l'instauration des déclarations de flux d'azote (DFA) annuelles obligatoires.

2 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

1. Structure des exploitations

PLUS D'UN PORC FRANÇAIS SUR DEUX ÉLEVÉ PAR 4 000 EXPLOITATIONS BRETONNES

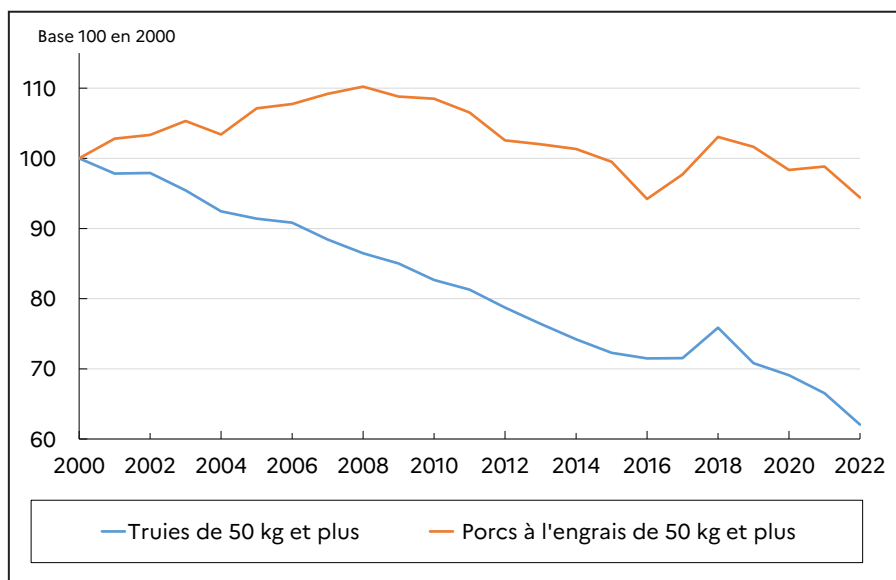
Les exploitations porcines bretonnes élèvent 6,8 millions de porcs en 2022, soit plus de la moitié du cheptel français. En 2020, parmi 4 170 exploitations ayant des porcins, 3 950 ont au moins 20 truies ou 100 porcs à l'engraissement. Ces dernières ont une dimension économique moyenne plus de deux fois supérieure à celle des exploitations bretonnes toutes filières confondues et génèrent près de 10 000 emplois. Entre 2010 et 2020, trois exploitations

porcines bretonnes sur dix ont disparu. Dans le même temps, ces structures se sont agrandies, avec un cheptel par exploitation augmentant d'un tiers. Elles adoptent davantage des formes sociétaires. Seules 16 % sont des exploitations individuelles. Le travail reste encore majoritairement assuré par les exploitants, mais la main-d'œuvre salariale est en forte progression. L'avenir apparaît mieux assuré pour les plus grandes exploitations.

Fin 2022, le cheptel porcin breton s'est établi à 6,8 millions de têtes dont 450 000 truies. Entre 2010 et 2022, l'effectif porcin s'est réduit de 16 %, dont 9 % entre 2020 et 2022. L'évolution diffère selon les catégories. Le nombre de truies a plus fortement reculé que le nombre de porcs à l'engrais (- 25 % contre - 13 %), notamment parce qu'elles sont devenues plus prolifiques (figure 2.1). Ainsi, le nombre de porcs à l'engrais de 50 kg et plus rapporté au nombre de truies est passé de 4,2 porcs pour une truie en 2000 à 5,5 en 2010 et 6,4 en 2022.

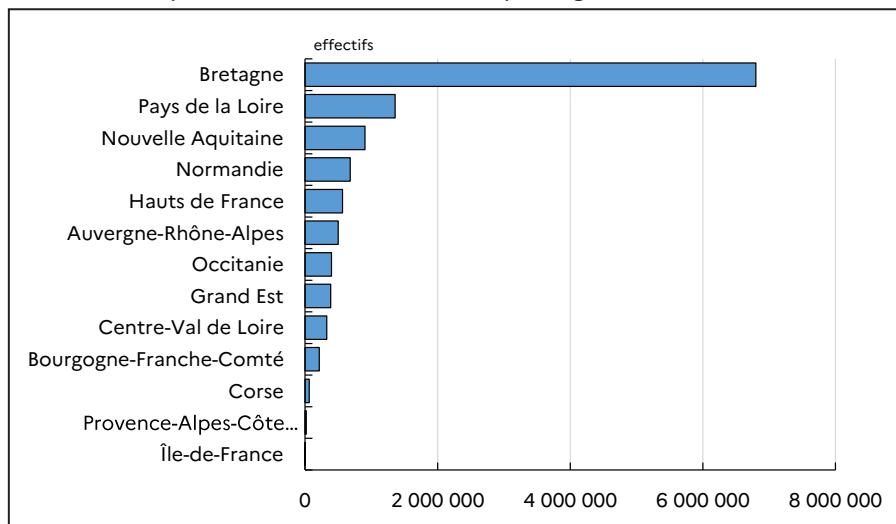
La Bretagne est la première région pour la production porcine (figures 2.2 et 2.3) et détient 56 % du cheptel de la France métropolitaine. Cette part est stable depuis vingt ans. En termes de structures d'exploitation, la Bretagne se démarque par la taille plus grande de ses exploitations porcines. En 2020, parmi 4 170 exploitations ayant des porcins, les exploitations avec un petit atelier (moins de 20 truies et moins de 100 places à l'engraissement) représentent seulement 5 % des exploitations ayant des porcins, contre 49 % dans les autres régions françaises. Leur poids dans le cheptel porcin breton est de 0,2 %. Avec ces petites exploitations, la taille moyenne des exploitations est de 1800 porcs par élevage. La suite de l'article concerne les exploitations ayant une activité porcine significative, celles qui ont au moins 20 truies ou au moins 100 porcs à l'engrais (définitions).

Figure 2.1 : Le nombre de truies recule régulièrement depuis 20 ans
Évolution du nombre de truies et de porcs à l'engrais en Bretagne entre 2000 et 2022



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - Série longue 2010-2022 définitive

Figure 2.2 : Plus d'un porc sur deux élevé en France vient d'un élevage breton
Les effectifs porcins en fin d'année 2022, par région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2022

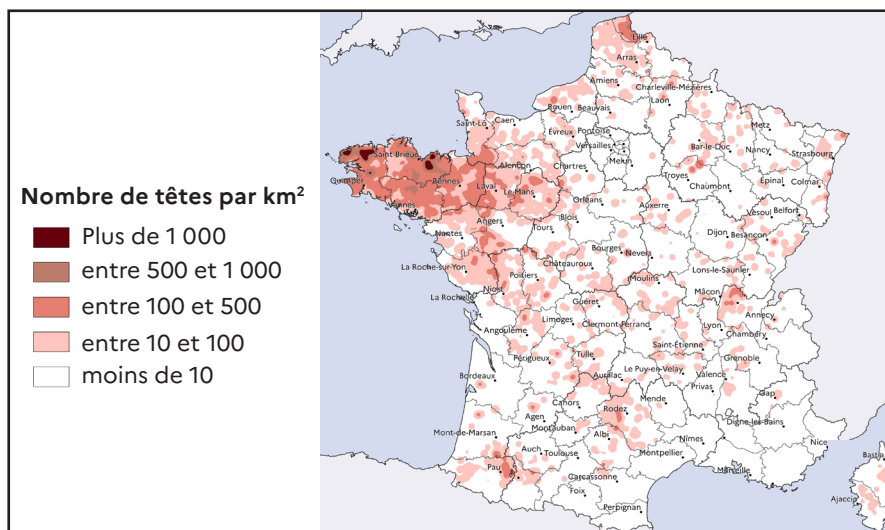
Un nombre d'exploitations en baisse avec des cheptels plus importants

En 2020, la Bretagne compte 3 950 exploitations porcines ayant au moins 20 truies ou 100 jeunes porcs ou porcs à l'engraissement (figure 2.4). En dix ans, la région a perdu trois élevages de porcs sur dix. Dans le même temps les exploitations se sont agrandies : l'effectif moyen par exploitation ayant des porcs est passé de 1 420 têtes en 2010 à 1 900 en 2020, soit une augmentation d'un tiers. Cette évolution prolonge et accentue la tendance constatée entre 2000 et 2010 (perte d'un quart des exploitations porcines et hausse d'un quart des effectifs moyens sur cette période). Les exploitations porcines bretonnes ont un effectif moyen 1,5 fois supérieur à celui des autres régions françaises. Concernant l'orientation technico-économique, 62 % de ces exploitations porcines sont spécialisées dans l'élevage porcin, 17 % le sont en bovins lait ou polyélevage à orientation laitière, 13 % en combinaison de granivores porcins et volailles (définitions).

Au recensement de 2020, 48 % des éleveurs de porcs de la région sont *naisseur-engraisseurs* (définitions). Cette part diminue régulièrement depuis vingt ans : les *naisseur-engraisseurs* représentaient 52 % des éleveurs en 2010 et 54 % en 2000. A contrario, la part des *engraisseurs* augmente pour atteindre 50 % en 2020, soit un gain de 8,2 points en vingt ans. Seulement 3 % sont des naisseurs purs. Par ailleurs, 320 éleveurs sont responsables d'au moins deux exploitations porcines. La *production brute standard* (PBS) moyenne des exploitations porcines, qui mesure non pas le chiffre d'affaires mais le potentiel de production annuel à partir des cultures et des cheptels, a progressé de 54 % sur la décennie, correspondant à une hausse de 38 % en prenant en compte l'évolution des prix à la consommation. Selon la dimension économique, 84 % des éleveurs porcins bretons sont de « grandes exploitations », leur PBS dépassant 250 000 euros par an, et 14 % sont « moyennes » avec une PBS comprise entre 100 000 euros et 250 000 euros. Par ailleurs, les

Figure 2.3 : Plus de 1 000 porcs au km² dans certaines zones bretonnes

Nombre de porcins au km² en France métropolitaine (lissage à 10 km des communes d'exploitation)



Source : Agreste, Recensement agricole 2020
Fond cartographique : d'après IGN adminexpress 2023

Figure 2.4 : Les deux-tiers des capacités de porcs à l'engrais sont situés dans les Côtes-d'Armor ou le Finistère

Chiffres clés des élevages porcins en Bretagne par département

En 2020	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Ensemble des exploitations agricoles	7 316	6 267	7 001	5 763	26 347
Évolution depuis 2010	-23 %	-20 %	-27 %	-24 %	-24 %
dont exploitations porcines*	1 387	1 025	823	717	3 952
Évolution depuis 2010	-30 %	-32 %	-30 %	-32 %	-31 %
- Naisseur (nombre d'exploitations)	37	12	29	30	108
- Naisseur - engraisseur (nombre d'exploitations)	669	617	331	267	1 884
- Engraisseur (nombre d'exploitations)	681	396	463	420	1 960
Effectif de truies (nombre de têtes)	174 196	176 399	72 167	81 325	504 087
Évolution depuis 2010	-21 %	-16 %	-16 %	-13 %	-17 %
Capacité de porcs à l'engrais (nombre de places)	1 553 649	1 576 360	775 887	817 229	4 723 125
Évolution depuis 2010	-10 %	-9 %	-5 %	-7 %	-8 %

* : ayant au moins 20 truies ou 100 porcs à l'engrais
Source : Agreste, recensements agricoles 2010 et 2020

exploitations porcines ont une dimension économique moyenne plus de deux fois supérieure à celle de l'ensemble des exploitations bretonnes. Elles représentent 15 % des exploitations bretonnes, mais 34 % des grandes exploitations en Bretagne.

Chute du nombre d'exploitations individuelles

En 2020, 84 % des exploitations porcines sont sous forme sociétaire. Depuis 2000, la proportion d'exploitations individuelles est descendue de 46 % à 27 % en 2010, puis 16 % en 2020 (figure 2.5). Les exploitations individuelles détiennent seulement 8 % du cheptel porcin. Dans 86 % des

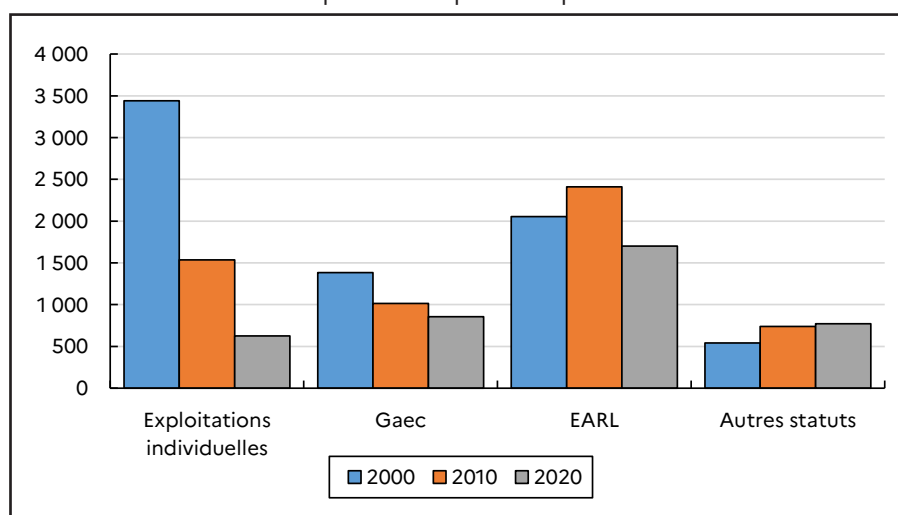
cas, l'exploitant individuel est un homme. Le statut d'exploitation à responsabilité limitée (EARL) est le plus fréquent : 43 % des exploitations, part stable entre 2010 et 2020. Les groupements agricoles d'exploitations en commun (Gaec) concernent 22 % des exploitations porcines, en progression de 4 points entre 2010 et 2020. Leur surface agricole utile moyenne est élevée : 137 hectares. Seul un Gaec sur quatre est spécialisé en porcs. Les autres sont souvent en polyélevage à orientation lait (31 %) ou en bovins lait (16 %). Gérés par des coexploitants des deux sexes, 54 % des Gaec sont mixtes. Le nombre d'élevages ayant adopté

un autre statut de personne morale (société civile d'exploitation agricole – SCEA – le plus souvent) est en progression. Ils représentent un élevage sur cinq (13 % en 2010). Ces exploitations sont en moyenne de plus grande taille économique : avec une production brute standard annuelle moyenne de 810 000 €, un cheptel porcin moyen de 3 130 têtes et une capacité d'engraissement moyenne de 1 820 places. Près d'un tiers du cheptel porcin en Bretagne est élevé par ce type de société. Pour 15 % d'entre elles, plus de la moitié du capital social est détenu par une personne morale et pour 6 % par des personnes physiques n'y travaillant pas.

Le salariat est très présent

Les élevages de porcs bretons mobilisent en volume de travail 9 880 emplois en équivalent temps plein (ETP, **définitions**) en 2020. Ramenés au cheptel, cela donne 1,3 ETP pour 1 000 porcs contre 1,6 en 2010 et 2,0 en 2000, ce qui témoigne d'une amélioration de la productivité du travail. Le nombre moyen d'emplois en ETP par exploitation porcine est plus élevé qu'en 2010 (2,5 contre 2,2). Ce constat est à rapprocher de l'accroissement de la taille de ces élevages. Comparés à l'ensemble des exploitations bretonnes dont la moyenne est de 2 ETP par exploitation, les élevages de porcs utilisent davantage de main-d'œuvre. Le travail est toujours assuré principalement par les chefs d'exploitation et coexploitants (56 % des emplois), mais cette part est en recul (elle était de 64 % en 2010). Le salariat permanent non familial est très présent (2 750 ETP, soit 28 % des emplois) et son poids a progressé de 5 points en 10 ans. En volume, le nombre de ces emplois a cependant diminué de 4 % du fait de la baisse du nombre d'exploitations. Avec le maraîchage ou l'horticulture (41 % des emplois) et l'aviiculture (28 %), l'élevage porcin fait partie des secteurs de production ayant le plus recours à une main-d'œuvre salariée. Le volume de travail restant est assuré par des membres de la famille que les chefs d'exploitation ou coexploitants emploient (9 % des emplois), de la main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière (4 %) et des prestataires externes (3 %).

Figure 2.5 : Déclin des exploitations individuelles
Évolution du nombre d'exploitations porcines par statut



Source : Source : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Un niveau de formation supérieur à la moyenne régionale

Parmi les 6 100 exploitants (chefs et coexploitants) à la tête d'une exploitation porcine, neuf sur dix détiennent un diplôme agricole tous niveaux confondus. C'est au-dessus de la moyenne des exploitants de la région (80 %). Les éleveurs de porcs sont 30 % à détenir une formation agricole de niveau supérieur au baccalauréat, de 8 points supérieurs à celui constaté pour l'ensemble des exploitants bretons. Ce taux est plus élevé pour les naisseurs-engraisseurs (33 %) et les naisseurs purs (32 %) que pour les engraisseurs (27 %).

Des exploitations individuelles tenues par des exploitants plus âgés

L'âge moyen des exploitants porcins a augmenté de 2,7 années depuis 2010 pour atteindre 49,2 ans en 2020 (49,9 ans pour l'ensemble des exploitations bretonnes). La part des exploitants de 55 ans ou plus est passée de 21 % à 37 % en dix ans. Ils sont deux fois plus nombreux que les moins de 40 ans, alors qu'ils étaient autant en 2010. Le renouvellement des exploitations est mieux assuré sous forme de Gaec, 23% des exploitants y ont moins de 40 ans, contre 19 % tous statuts confondus. À l'inverse, seuls 11 % des exploitants individuels ont moins de 40 ans. L'indice de vieillissement (rapport entre le nombre d'exploitants de 55 ans et plus et celui des moins de 40 ans) s'élève à 4,4 dans les

exploitations individuelles. Il est de 1,4 dans les Gaec (2,3 pour les EARL et 2,1 pour les autres statuts juridiques). La féminisation des exploitations porcines est en recul : la part des femmes parmi les exploitants est de 22 % en 2020 (23 % en incluant les exploitations de petite taille), alors qu'elle était de 26 % en 2010. Cette part varie de 14 % pour les exploitations individuelles à 25 % au sein des Gaec.

Un avenir incertain pour les plus petites exploitations

Plus d'une exploitation sur dix est dirigée par au moins un exploitant âgé de plus de 60 ans en 2020. Cette proportion est cependant moindre que celle de l'ensemble des exploitations bretonnes (une sur six). L'avenir de ces 440 exploitations se pose de façon relativement urgente. Pour un quart d'entre elles, le chef ou le coexploitant de plus de 60 ans déclare ignorer ce que deviendra son exploitation dans les trois ans. Cet avenir proche et incertain touche plus les exploitations individuelles et les EARL que les Gaec et autres statuts juridiques, respectivement 33 %, 29 %, 20 % et 18 %. Outre ces déclarations d'avenir incertain, 16 % des exploitants de plus de 60 ans n'envisagent pas de départ dans les trois prochaines années. Parallèlement, 34 % des exploitations porcines dirigées par ces exploitants plus âgés seront reprises par un membre de la famille, 13 % par un tiers hors de la famille. La reprise par un membre de la famille

est plus souvent envisagée pour les structures en Gaec (46 %) et les exploitations utilisant 80 hectares ou plus de terres agricoles (42 %). Enfin, 12 % disparaîtront au profit d'une ou plusieurs autres exploitations. Le risque de disparition annoncée est plus élevé chez les engraisseurs (14 %) que chez les naisseurs-engraisseurs (9 %) et augmente à mesure que la taille économique décroît. Il est de 9 % pour les grandes exploitations porcines, 19 % pour les moyennes et 33 % pour les petites exploitations porcines.

Un nombre d'installations stable

Sur les neuf dernières années (2014-2022), les installations sur des exploitations spécialisées porcines représentent 8 % du total des installations en Bretagne. Elles sont moins fréquentes que celles en bovins lait (42 % des installations) et en maraîchage-horticulture (22 %). Ce taux d'installations spécialisées porcines oscille entre 6 % (en 2014, 2016 et 2019) et 10 % (2021) sur la période, sans qu'une tendance à la hausse ou à la baisse ne se dégage. Cependant, cette

proportion est sensiblement inférieure au poids des exploitations porcines dans l'ensemble des exploitations bretonnes (16 % en 2020). L'investissement conséquent nécessaire peut être un frein à l'installation de nouveaux éleveurs.

Sources et définitions

Hormis l'actualisation des données sur le cheptel jusqu'à 2022 (source : **statistique agricole annuelle**) et celles sur les installations (source : **chambre d'agriculture de Bretagne**), cet article s'appuie essentiellement sur les **résultats définitifs du recensement agricole 2020**.

Porcins : les effectifs recensés sont ceux des animaux présents. L'appellation porcine regroupe différentes catégories d'animaux :

- Les **truies** : truies reproductrices de 50 kg ou plus, y compris les **cochettes** de renouvellement (jeunes femelles de 50 kg ou plus n'ayant encore jamais mis bas et conservées pour le remplacement des effectifs de truies mères) ;
- Les **porcelets** : y compris ceux en post-sevrage, non entrés en atelier d'engraissement ;
- Les **jeunes porcs** mâles ou femelles de moins de 50 kg qui sont en bâtiment d'engraissement ;
- Les **porcs à l'engrais** : porcs mâles ou femelles de 50 kg ou plus qui sont en cours ou fin d'engraissement ;
- Les **verrats** (reproducteurs mâles, y compris les verrats souffleurs, c'est-à-dire ceux qui détectent et stimulent les chaleurs sans être reproducteurs) ;
- Les **animaux de réforme** : truies de réforme (elles ont fini d'allaiter et ne seront plus utilisées pour la reproduction) et verrats de réforme (s'ils ne pratiquent plus la monte).

Quand il n'y a pas de précision contraire, le champ de l'étude porte sur les exploitations ayant une **activité porcine significative**, c'est-à-dire les exploitations ayant au moins 20 truies ou au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais en effectifs ou en capacités de logement, selon les données du recensement agricole de 2020. Ce champ recouvre 94,8 % des exploitations détenant des porcs et 99,8 % du cheptel porcine en Bretagne.

Les catégories d'élevage sont définies en fonction des catégories de porcins :

- Les **naisseur purs** détiennent au moins 20 truies, moins de 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais et moins de 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les **engraisseurs** détiennent moins de 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les **naisseur-engraisseurs** détiennent au moins 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais.

Une **exploitation agricole** est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire**, les plus fréquentes étant les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

Sources et définitions (suite)

Un équivalent temps plein (ETP) est ici une mesure du nombre d'emplois et correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Par exemple, deux emplois à mi-temps correspondent à un emploi en équivalent temps plein. Dans cette fiche, tous les emplois sont mesurés en équivalent temps plein.

La surface agricole utile (SAU) comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

Exploitant agricole : ce terme désigne le chef d'exploitation ou chacun des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. Leur âge est celui atteint en 2020, année de référence du recensement.

Le chef ou la cheffe d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Pour les formes sociétaires, il s'agit de la personne assumant la plus grande part de responsabilité ou le plus jeune des coexploitants en cas d'égalité.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au **potentiel annuel de production** des exploitations. Les coefficients sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS dites de 2017. La PBS permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros par an, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros par an et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS par an.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est une classification européenne. Cette typologie se base sur la PBS (production brute standard). Une exploitation est spécialisée dans une orientation (porcine, bovine, etc.) si la PBS de la (ou des) production(s) concernée(s) dépasse deux tiers du total.

Les principales OTEX sont les suivantes :

- Exploitations spécialisées en grandes cultures
- Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture
- Exploitations spécialisées en viticulture
- Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes
- Exploitations bovines spécialisées — orientation lait
- Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande
- Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés
- Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores
- Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles
- Exploitations de polyculture et/ou polyélevage
- Exploitations non classées

2. Les différentes catégories d'éleveurs

TROIS QUARTS DU CHEPTEL CHEZ LES NAISSEURS-ENGRAISSEURS

Les *naisseurs-engraisseurs*, qui élèvent à la fois des truies, des porcelets et des porcs en engraissement, regroupent 64 % des capacités d'engraissement et 74 % du cheptel. Leurs élevages comptent le plus de porcs : 3 000 en moyenne et ils sont plus souvent spécialisés dans le porcin. Leur capacité d'engraissement est cependant insuffisante pour le nombre de truies qu'ils possèdent. Leur poids

relatif baisse cependant de 16 points depuis 2010 au profit des *engraisseurs*, spécialisés dans l'élevage des porcs en engraissement, activité secondaire pour la majorité d'entre eux. Les *naisseurs purs* enfin, sont minoritaires et ont souvent une deuxième exploitation spécialisée dans l'engraissement. Le travail salarié y est particulièrement développé.

Un nombre de naisseurs-engraisseurs en baisse

La catégorie des naisseurs-engraisseurs compte 1880 exploitations et n'est plus majoritaire en Bretagne (48 % des exploitations porcines, contre 52 % en 2010 **définitions**). Leur nombre a baissé de 36 % depuis 2010. Plus d'un tiers est localisé dans les Côtes-d'Armor et un peu moins d'un tiers dans le Finistère. Ce département est le plus spécialisé en naissance-engraissement (60 % des élevages).

S'ils ne sont plus majoritaires en nombre, les naisseurs-engraisseurs regroupent toutefois 64 % des places destinées à l'engraissement et 74 % de l'effectif total porcin de la région. La taille des cheptels dans cette catégorie est importante. En moyenne, une exploitation en naissance-engraissement détient un effectif de 2 950 porcins, dont 240 truies et 1 460 jeunes porcs et porcs à l'engraissement. Les effectifs porcins moyens ont augmenté depuis 20 ans : ils étaient de 1 640 en 2000 et 2 110 en 2010. Comparés aux naisseurs purs, qui ont en moyenne 440 truies, les naisseurs-engraisseurs élèvent moins de truies. En revanche, leur capacité moyenne en porcs à l'engrais représente près du double de celle observée chez les engraisseurs seuls (1610 contre 860). Cette capacité s'accroît régulièrement d'un tiers tous les dix ans depuis 2000.

Un déficit de places à l'engraissement chez les naisseurs-engraisseurs

Chez les naisseurs-engraisseurs, les élevages comptent en moyenne 6,7 places à l'engraissement par truie présente. Il est plus élevé dans le Finistère (7,2) que dans les Côtes-d'Armor (6,2). Il est inférieur au

Figure 2.6 : Un effectif porcin de près de 3000 têtes en moyenne chez les naisseurs-engraisseurs
Chiffres clés par système d'élevage en Bretagne

En 2020	Naisseurs purs	Naisseurs-engraisseurs	Engraisseurs	Ensemble (hors petits ateliers)
Nombre d'exploitations de plus de 20 truies ou 100 porcs	108	1 884	1 960	3 952
<i>Évolution depuis 2010</i>	- 18 %	- 36 %	- 25 %	- 31 %
Cheptel porcin	1 723	2 948	894	1 896
Nombre moyen de truies par exploitation (N et NE)	444	242	s.o.	253
Capacité moyenne en porcs à l'engrais par exploitation (NE et E)	s.o.	1 615	856	1 305
Part des exploitations classée en OTEX 5100 - "Exploitation porcine spécialisée"	69%	82%	42%	62%
SAU moyenne	45,4 ha	86,6 ha	78,8 ha	81,6 ha
dont SAU en céréales et/ou oléoprotéagineux	29,4 ha	63,8 ha	39,1 ha	50,6 ha
Statuts				
Exploitation individuelle	14 %	12 %	20 %	16 %
Gaec	8 %	21 %	23 %	22 %
EARL	31 %	45 %	42 %	43 %
Autre statut	46 %	22 %	16 %	20 %
Nombre moyen d'ETP (y-compris réalisés par un prestataire)	3,1	3,2	1,8	2,5
dont ETP des chefs et coexploitants	1,2	1,5	1,3	1,4
Âge moyen des chefs et coexploitants	49,9 ans	49,4 ans	49,0 ans	49,2 ans
Part des femmes parmi les chefs et coexploitants	21 %	22 %	23 %	22 %

Source : Agreste, Recensements agricoles 2010 et 2020
s.o : Sans objet

même ratio calculé sur l'ensemble des exploitations porcines de la région (9,4). Seul un élevage sur dix est en adéquation et dispose de plus de 9,4 places de porcs à l'engrais par truie. Une partie des naisseurs-engraisseurs n'ont pas suffisamment de places à l'engraissement pour tous les porcelets nés sur l'exploitation. Ils sont contraints ou choisissent de vendre des porcelets ou de mettre des porcs à l'engrais en pension chez des engraisseurs. Les 22 % des naisseurs-engraisseurs les plus grands qui disposent de 2000 places ou plus concentrent 47 % des capacités d'engraissement de la catégorie. Près de la moitié d'entre eux sont localisés dans le Finistère. À l'opposé, ceux disposant de moins de 830 places (25 % des

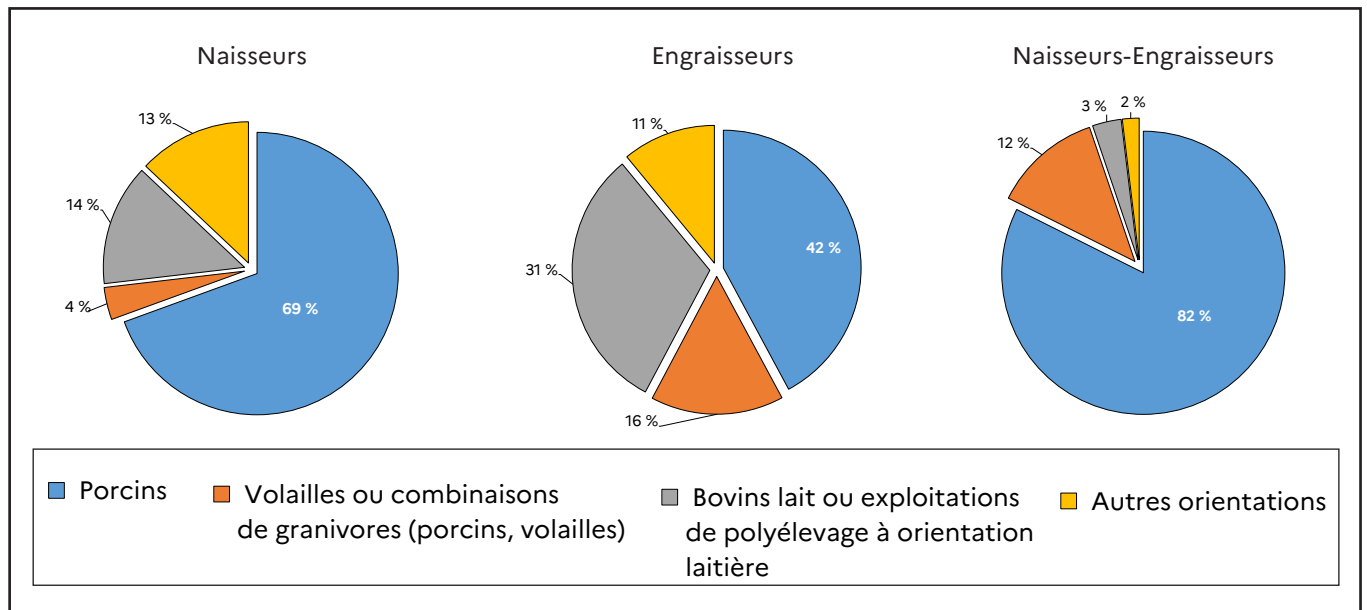
naisseurs-engraisseurs) représentent 9 % des capacités totales d'engraissement de la catégorie. Parmi ces petites exploitations, 37 % sont situées dans les Côtes-d'Armor.

Des naisseurs-engraisseurs très spécialisés

Selon l'*orientation technico-économique des exploitations* (OTEX), la catégorie des naisseurs-engraisseurs est plus souvent spécialisée en porcs que les autres catégories d'élevage (**définitions**). Pour 82 % d'entre eux, la production porcine représente au moins deux tiers de leur production agricole, contre 42 % pour les engraisseurs et 69 % pour les naisseurs purs (**figure 2.7**).

Figure 2.7 : Une spécialisation très marquée chez les naisseurs-engraisseurs

Répartition des exploitations porcines par orientation technico-économique



Source : Agreste, Recensements agricole 2020

En 2020, 8 % des naisseurs-engraisseurs ne disposent d'aucune terre cultivée. La surface agricole utile (SAU) moyenne est de 87 hectares, avec 64 hectares en céréales-oléagineux-protéagineux dont 29 hectares en maïs grain et 20 hectares en blé. Si cette surface a augmenté de 20% en 10 ans, la hausse est cependant inférieure à celle de leur cheptel qui a progressé dans le même temps de 40 %.

Avec 3,2 emplois en ETP par exploitation, les naisseurs-engraisseurs utilisent plus de main-d'œuvre que la moyenne des éleveurs porcins. Le travail est assuré pour près de la moitié par des chefs et coexploitants (1,5 ETP). Le volume de travail des salariés permanents non familiaux (1,1 ETP) y est plus important (35 % des emplois) que chez les engraisseurs (14 %).

Les engraisseurs représentent la moitié des exploitations porcines et 35 % des capacités d'engraissement

La catégorie des engraisseurs compte 1 960 exploitations. 28 % d'entre eux détiennent des porcelets en post-sevrage non entrés en atelier d'engraissement, c'est-à-dire ayant quitté la maternité pour continuer à grandir dans une autre salle chauffée avec des porcelets du même âge. Entre 2000 et 2020, la

part des engraisseurs est passée de 41 % à 50 % parmi les exploitations porcines. L'activité d'engraissement est développée dans les quatre départements, avec un peu plus d'élevages dans les Côtes-d'Armor (35 % des engraisseurs) et un peu moins dans le Finistère (20 %).

En 2020, les engraisseurs élèvent 35 % des jeunes porcs et porcs à l'engrais de la région (+ 7 points en 10 ans). Ils disposent d'une capacité moyenne de 860 places (+ 250 par rapport à 2010).

L'engraissement seul de porcs est une activité secondaire pour la majorité d'entre eux (58 %).

Parmi les engraisseurs, 21 % sont en polyélevage à orientation laitière, 10 % sont en bovins-lait et 16 % en volailles ou combinaison de granivores (porcins, volailles).

Avec une moyenne de 1,8 emplois en ETP par exploitation, les engraisseurs utilisent moins de main-d'œuvre que les naisseurs-engraisseurs. Le travail est assuré aux trois quarts par les chefs d'exploitation et coexploitants (1,3 ETP).

Un travail salarié développé dans les ateliers de naissance pur

Les naisseurs purs sont peu nombreux : 110 exploitations en 2020, contre 130 en 2010 et 320 en 2000. Ils se répartissent dans des proportions proches entre naisseurs

avec sortie au sevrage et naisseurs avec sortie après le sevrage. Par ailleurs, 39 % de ces éleveurs ont une deuxième exploitation spécialisée dans l'engraissement. Près d'un naisseur sur deux a adopté un statut en personne morale de type SCEA, SA ou SARL. En 2020, les naisseurs-purs possèdent en moyenne 440 truies.

Parmi les naisseurs purs, 69 % sont spécialisés en porcs, 19 % sont classés en polyculture-polyélevage. Les naisseurs purs utilisent l'équivalent de 3,1 emplois en ETP par exploitation et se caractérisent par une proportion de main-d'œuvre salariée non familiale importante : la moitié du volume d'emplois sur l'exploitation.

Méthodes et définitions

Le champ de l'étude porte sur les exploitations ayant une activité porcine significative, c'est-à-dire les exploitations ayant au moins 20 truies ou au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais en effectifs ou en capacités de logement, selon les données du recensement agricole de 2020. Ce champ recouvre 94,8 % des exploitations détenant des porcs et 99,8 % du cheptel porcin en Bretagne.

- Les **naisseurs purs** détiennent au moins 20 truies, moins de 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais et moins de 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les **engraisers** détiennent moins de 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les **naisseurs-engraisers** détiennent au moins 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais.

3. Filière biologique et signes de qualité

UNE PRODUCTION BIO PLUTÔT MODESTE

La production de la filière bio porcine a triplé en 10 ans mais représente moins de 0,5 % de la production porcine bretonne. Un éleveur sur dix est engagé dans une démarche de qualité officielle hors bio. Des démarches privées

de différenciation de la production se sont également développées. Aujourd'hui, près de quatre éleveurs de la zone Uniporc sur dix ont arrêté de castrer.

Avec 61 700 porcs produits en Bretagne en 2022, la filière bio reste marginale : moins de 0,5 % de la production totale des porcs charcutiers dans la région. La production est néanmoins en forte progression, elle a triplé depuis 2010. Le nombre de porcs bio produits croît fortement entre 2016 et 2020 (+ 26 % par an en moyenne), ralentit en 2021 (+5,6 %) et diminue en 2022 (- 3,7 %) (figure 2.8).

La Bretagne représente 22 % de la production de porcs bio en France. C'est la deuxième région française, derrière la Nouvelle-Aquitaine (28 %) et devant la région Pays de la Loire (20 %). Cette production provient de 150 exploitations. La localisation de la production bio est différente de celle en conventionnel. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine est le premier producteur (22 900 porcs charcutiers produits en 2022, soit 37 % de la production bio régionale), devant les Côtes-d'Armor (33 %), le Morbihan (18 %) et le Finistère (13 %).

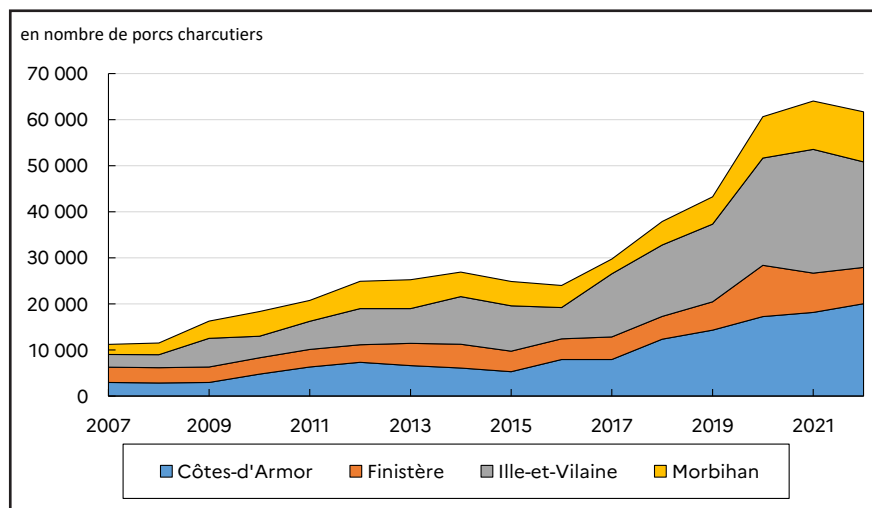
Les éleveurs bio plus jeunes

Au recensement agricole 2020, on dénombre 102 élevages bio de porcs ayant une activité significative (définitions).

Ces élevages représentent 3 % des exploitations porcines bretonnes contre 6 % en France. Les chefs de ces exploitations sont plutôt plus jeunes : un quart ont moins de 40 ans (contre 18 % pour les exploitations porcines conventionnelles). Ces exploitations ont en moyenne des effectifs porcins plus réduits que les élevages porcins non engagés dans le bio. Leur capacité moyenne d'engraissement est de 420 places (contre 1210 pour les élevages porcins conventionnels). Elles sont aussi plus diversifiées, pour 40 % d'entre elles la production porcine représente au moins deux tiers de leur production agricole (contre 63 % pour les élevages porcins conventionnels).

Figure 2.8 : La production bio a triplé depuis 2010

Nombre de porcs charcutiers bio (ou en conversion) produits entre 2007 et 2022 par département



Champ : Porcs charcutiers bio ou en conversion bio

Source : Agence bio 2007-2022 (traitements Srise Bretagne)

Des exploitations Label Rouge plus grandes

Une exploitation porcine sur dix est engagée en signe officiel de qualité hors agriculture biologique pour l'une de ses productions agricoles (y compris production non porcine) (définitions). Le Label Rouge est le signe de qualité le plus courant (350 exploitations). Ces exploitations en Label Rouge sont en moyenne de taille plus importante que les exploitations non engagées. Elles sont plus souvent dans la catégorie naisseur-engraisseur (64 %) que dans la catégorie engraisseur seul (33 %). Leur capacité moyenne d'engraissement est plus importante (1 430 places). Le volume de travail mobilisé sur l'exploitation hors prestations services est aussi plus élevé : 2,9 emplois en équivalent temps plein (contre 2,4 pour les autres exploitations).

Des cahiers des charges pour différencier la production

D'autres démarches de différenciation de la production, d'initiative privée, se sont

développées au-delà des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. On peut citer par exemple la démarche Bleu-Blanc-Coeur ou encore les mentions suivantes : porcs nourris sans OGM, porcs nourris avec des aliments riches en oméga 3 (graines de lin par exemple), porcs élevés sans antibiotiques, porcs non castrés... Les cahiers des charges correspondants sont élaborés par les organisations de producteurs, abatteurs, transformateurs ou distributeurs, ou conjointement par ces différents types d'opérateurs dans le cadre d'accords commerciaux. Ils répondent à une ou souvent plusieurs attentes sociétales, que ce soit l'absence d'OGM, une alimentation saine, la lutte contre l'antibiorésistance ou le bien-être animal. Par ailleurs, certains exploitants maintiennent l'élevage du Porc Blanc de l'Ouest, dont les effectifs sont aujourd'hui très faibles. Parmi les sept races porcines locales françaises menacées de disparition, c'est la seule présente en Bretagne.

Développement de la filière porcs non castrés

L'élevage de mâles entiers, dont la Cooperl était la précurseuse au début des années 2010, se généralise depuis l'interdiction au 1^{er} janvier 2022 de la castration à vif sans anesthésie des

porcelets. Selon l'Ifip - Institut du porc, près de 40 % des éleveurs de la zone Uniporc ont arrêté de castrer fin 2022. Ainsi, le mâle entier fait l'objet d'une cotation spécifique au marché du porc breton depuis juin 2023. Une faible part des viandes

de porcs mâles entiers peuvent être mal odorantes. La détection rapide des carcasses odorantes au niveau des abattoirs devient donc nécessaire, pour orienter les viandes concernées vers des circuits de valorisation spécifiques.

Définitions

Les exploitations sont considérées comme ayant une **activité porcine significative**, si elles détiennent au moins 20 truies ou au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais en effectifs ou en capacités de logement.

Les **signes officiels de qualité** sont une garantie sur l'origine géographique et/ou le mode de production :

- Le **label rouge** est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un **niveau de qualité supérieur** par rapport aux produits standards. En Bretagne, on trouve par exemple le porc fermier d'Argoat. Un produit label rouge peut bénéficier simultanément d'une indication géographique protégée (IGP) ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).
 - L'**appellation d'origine contrôlée ou protégée** (AOC ou AOP) : désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Les appellations d'origine sont très fréquentes pour les vins et les fromages. En Bretagne, on peut citer le Pommeau de Bretagne (AOC) ou le cidre de Cornouaille (AOP). L'AOP est un signe européen et l'AOC un signe français. Pour bénéficier de l'AOP, un produit doit être reconnu nationalement comme une AOC.
 - La **spécialité traditionnelle garantie** (STG) : signe européen réservé aux produits alimentaires, la STG reconnaît une composition, une pratique ou un savoir-faire qui sont traditionnels. En Bretagne, seules les moules de Bouchots bénéficient d'une STG.
 - L'**indication géographique protégée** (IGP) : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle concerne surtout les vins et boissons alcoolisés (cidre de Bretagne par exemple) mais aussi les fromages, la viande et les fruits.
 - L'**agriculture biologique** (AB) recourt à des pratiques culturales qui interdisent l'usage de produits chimiques de synthèse et favorisent l'usage des ressources naturelles pour la fertilisation et les traitements. En élevage, l'alimentation doit être issue d'une agriculture biologique et des conditions de bien-être des animaux sont également exigées (limites de chargement notamment). Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion de deux ou trois ans pour les terres et variables pour les animaux selon les espèces. Le respect d'un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ».
- Ce mode de production est encadré par une réglementation européenne depuis 1991. Seuls les produits qui en sont issus peuvent porter le logo bio européen («Eurofeuille») et le logo national AB.



Sources

Les données sur la production de 2007 à 2022 et sur le nombre d'exploitations en 2022 proviennent de l'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, dite **Agence bio**. Les données sur les caractéristiques des exploitants et de leur exploitation proviennent du **recensement agricole** de 2020.

Pour en savoir plus

- [Les signes officiels de la qualité des produits alimentaires, site du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#)
- [Le bio en quelques mots, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique](#)

1. Alimentation porcine

LES ALIMENTS INDUSTRIELS ENCORE MAJORITAIRES

La Bretagne est la première région productrice d'aliments pour porc, avec plus de 70 % des tonnages nationaux. Ce secteur industriel subit la concurrence de la fabrication d'aliments à la ferme, qui s'est nettement développée mais semble atteindre un palier depuis ces cinq dernières années. En 2015, 60 % des éleveurs n'achetaient quasiment

que des aliments industriels (aliments composés complets). Par ailleurs, 40 % des aliments consommés étaient fabriqués à la ferme à partir de matières premières produites sur l'exploitation ou achetées. En 2020, l'autonomie alimentaire reste limitée.

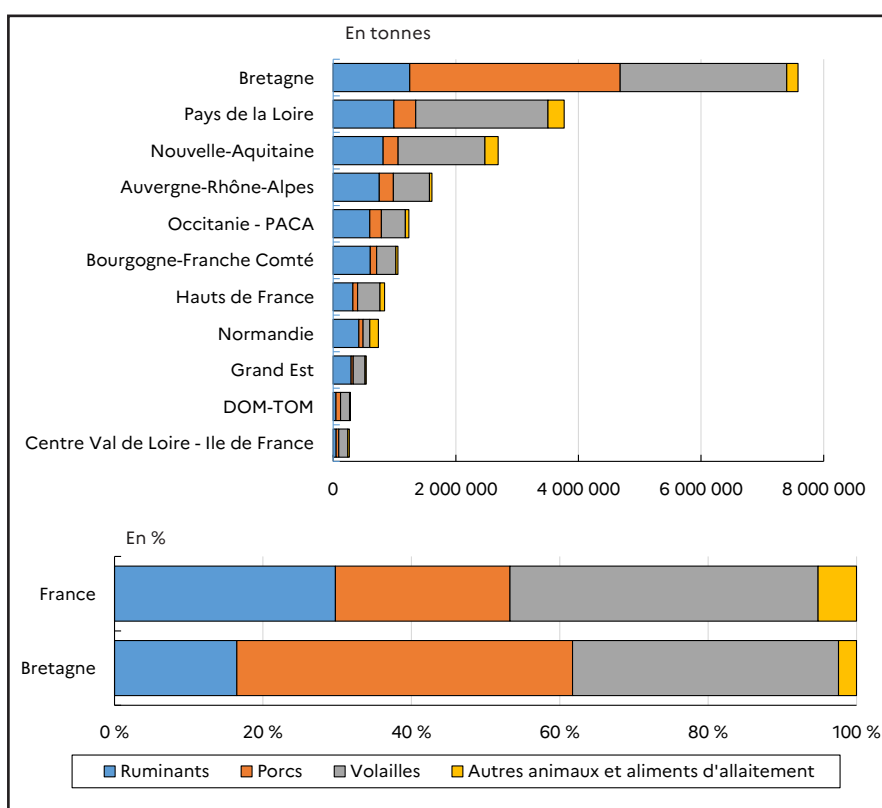
Les fabricants d'aliments pour bétail souvent spécialisés en aliments pour porc

En amont des exploitations, les fabricants d'aliment pour bétail concourent à l'activité des filières d'élevage. Fin 2020, une centaine d'établissements du secteur emploient plus de 4 200 personnes. En 2022 les fabricants bretons produisent 7,3 millions de tonnes d'aliment, dont 44% sont destinés aux porcins (soit 3,2 millions de tonnes). La Bretagne, première région productrice d'aliment pour bétail, l'est surtout en aliment pour porc, avec plus de 70 % des tonnages nationaux (**figure 3.1**). Les usines bretonnes sont en effet particulièrement spécialisées en aliments pour porc. Dans plus d'une vingtaine de sites, soit 40 % des usines fabriquant des *aliments composés*, les aliments porcins représentent plus de la moitié du tonnage (**définitions**). Au niveau national, les usines qui produisent majoritairement à destination des herbivores sont les plus nombreuses (45 %). Les usines majoritairement porcines bretonnes sont également plus de trois fois plus grandes que leurs homologues des autres régions.

La production d'aliments industriels diminue

L'aliment porcine constitue ainsi la principale fabrication des usines bretonnes devant l'aliment destiné à la volaille. Le volume produit a cependant baissé d'un cinquième, soit près de 900 000 tonnes en quinze ans (**figure 3.2**). Cette baisse est liée aux progrès techniques en élevage se traduisant par une réduction de la quantité d'aliments

Figure 3.1 : 7 tonnes d'aliment porcine sur 10 sont produites en Bretagne
Répartition de la production d'aliments composés en 2021 par région ou groupe de régions et types d'animaux destinataires et comparaison France-Bretagne



Champ : aliments composés, y compris aliments d'allaitement

Lecture : La Bretagne produit 3,4 millions de tonnes d'aliments porcins en 2021.

Source : La coopération agricole nutrition animales (LCana) - Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA)

consommés pour un même gain de poids des animaux (indice de consommation, **définitions**). Elle s'explique aussi par le développement de la fabrication d'aliments à la ferme. La fabrication à la ferme dite partielle consiste pour l'éleveur à fabriquer l'aliment à partir de céréales, produites sur l'exploitation ou achetées, et d'un aliment *complémentaire* azoté, minéral et vitaminique acheté à un fabricant d'aliment. La fabrication industrielle de ces aliments

complémentaires pour truies et porcs charcutiers s'est ainsi accrue de trois quarts entre 2006 et 2021, quand dans le même temps les tonnages d'*aliments complets* se sont réduits d'un tiers (**définitions**). Cette tendance s'est néanmoins ralentie à partir de 2016. Par ailleurs, les éleveurs peuvent pratiquer la fabrication à la ferme dite intégrale, c'est-à-dire fabriquer leur aliment à partir de matières premières, produites sur l'exploitation ou achetées, complétées par

des minéraux et vitamines et éventuellement par des acides aminés de synthèse.

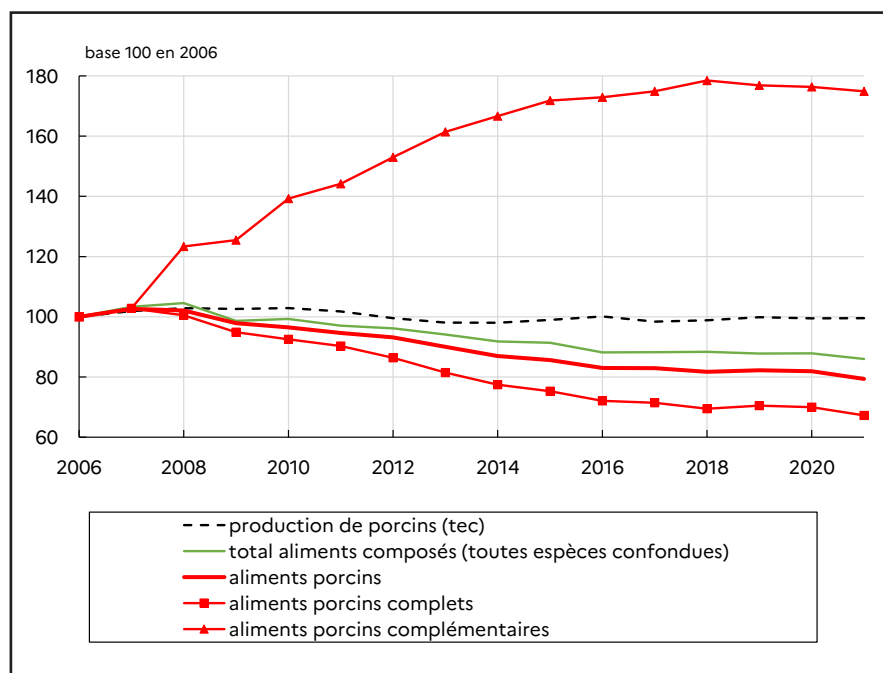
Une économie sur le coût alimentaire et la valorisation des matières premières de l'exploitation sont les principales motivations citées par les éleveurs fabriquant leur aliment à la ferme, d'après une enquête menée par l'association Airfaf et la Chambre régionale d'agriculture auprès de 85 éleveurs. Dans une production où l'alimentation représente plus de la moitié du coût de revient, il est en effet primordial de limiter le coût de l'alimentation.

40 % des aliments pour porcs sont produits à la ferme

En 2015, à l'échelle de la Bretagne comme de la France, 60 % des éleveurs achètent tout ou presque tout leur aliment porcin (figure 3.3). Ces éleveurs détiennent plus de 40 % du cheptel porcin. En Bretagne néanmoins, les éleveurs qui fabriquent tout ou presque tout leur aliment porcin sont moins nombreux que dans le reste de la France (10 % contre 23 %). Par rapport aux autres élevages français, les élevages bretons sont plus souvent «mixtes»; ils ont recours à la fois aux aliments composés complets industriels et à la fabrication à la ferme. L'aliment consommé par les porcs bretons est constitué à environ 60 % d'aliment composé complet, le reste étant fabriqué à la ferme (y compris les matières premières achetées hors de l'exploitation, dont l'aliment complémentaire) (figure 3.4). Moins de 20 % des matières premières des aliments consommés sont produites sur les exploitations elles-mêmes.

Figure 3.2 : Nette baisse des fabrications bretonnes d'aliment porcin en quinze ans, malgré le maintien de la production porcine

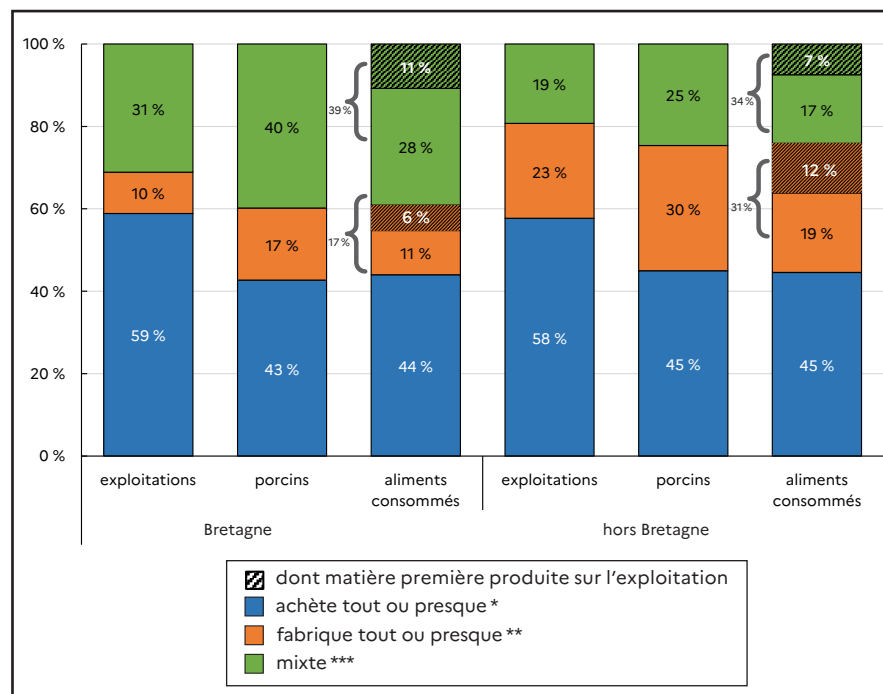
Évolution des fabrications industrielles bretonnes d'aliments pour les porcs et toutes espèces confondues (en tonnes) et de la production régionale de porcs (en tec), entre 2006 et 2021



Source : La coopération agricole nutrition animale (LCana) - Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA)

Figure 3.3 : Moins de 20 % des matières premières des aliments consommés en Bretagne proviennent directement de l'exploitation

Répartition des exploitations, des porcs, du tonnage brut des aliments consommés par les porcs, en Bretagne et hors Bretagne, en 2015, en fonction des pratiques alimentaires de l'élevage



Lecture : En Bretagne, 10 % des exploitations fabriquent tout leur aliment ou presque. Ces exploitations détiennent 17 % des porcs bretons. Elles utilisent 17 % (11 % + 6 %) du tonnage brut des aliments consommés par les porcs bretons, dont 6 % proviennent de l'exploitation.

Source : Agreste, Pratiques d'élevage 2015

* achète tout ou presque : 95 % ou plus du tonnage brut consommé par les porcs est constitué d'aliment composé complet industriel

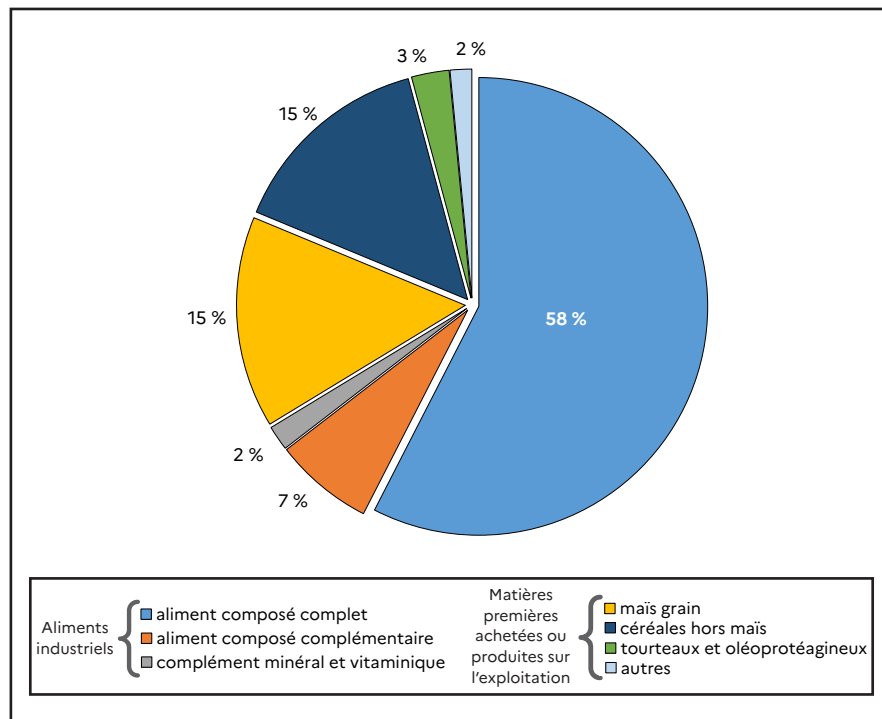
** fabrique tout ou presque : l'aliment composé complet industriel représente 5 % ou moins du tonnage brut consommé par les porcs

*** mixte : à la fois fabrication à la ferme et achat d'aliment composé complet industriel

Une faible autonomie alimentaire

Les élevages porcins bretons sont donc peu autonomes pour l'alimentation des animaux (**définitions**). En 2020, seul un sur cinq déclare produire plus de 50 % des aliments nécessaires à leurs porcins, et 60 % des élevages achètent la totalité de leur aliment porcin. Comparées aux autres exploitations françaises, les exploitations en Bretagne se trouvent plus souvent dans les tranches intermédiaires d'autonomie alimentaire : il y a moins d'exploitations totalement dépendantes (qui achètent la totalité de leur aliment), mais aussi moins d'exploitations dans la tranche supérieure d'autonomie (supérieure aux trois quarts). Les engraisseurs sont les moins autonomes. Trois quarts de ces exploitations achètent tout leur aliment, tandis que 40 % des naisseurs-engraisseurs sont dans cette situation.

Figure 3.4 : Deux tiers des aliments porcins sont industriels
Répartition du tonnage brut des aliments industriels et matières premières utilisés pour l'alimentation des porcins en Bretagne en 2015



Source : Agreste, Pratiques d'élevage 2015

Sources et définitions

Les données 2015 sont issues de l'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 non renouvelée à ce jour, les données 2020 proviennent du recensement agricole.

Définitions

L'**indice de consommation** est le rapport entre la quantité d'aliment consommé par les animaux de rente et le gain de poids. Les éleveurs cherchent à minimiser l'indice de consommation.

Les **aliments composés pour animaux**, produits par les fabricants d'aliments pour bétail, sont des mélanges d'au moins deux matières premières pour aliments des animaux, comprenant ou non des additifs pour l'alimentation animale. Ils sont destinés à l'alimentation animale par voie orale, sous la forme d'un aliment complet pour animaux ou d'un aliment complémentaire pour animaux.

En raison de leur composition, les **aliments composés complets** suffisent à assurer une ration journalière. Ils sont livrés prêts à consommer.

Les **aliments composés complémentaires**, également dénommés **aliments composés partiels**, ont une teneur élevée en certaines substances mais, en raison de leur composition, n'assurent pas la ration journalière. Ils ne sont pas prêts à consommer et nécessitent un apport en céréales ou autre.

Sources et définitions (suite)

Au travers de l'**autonomie alimentaire**, on s'intéresse à la capacité d'une exploitation à produire l'alimentation de ses animaux à partir de ses surfaces exploitées. Elle est calculée en rapportant la masse des aliments produits sur l'exploitation à la masse des aliments consommés (achetés + produits sur l'exploitation). Dans le cas d'un éleveur fabriquant son aliment à la ferme, les aliments fabriqués sur l'exploitation à partir de matières premières achetées ne contribuent pas à l'autonomie alimentaire. Au recensement agricole 2020, les enquêtés étaient interrogés sur leur degré d'autonomie alimentaire (aucune autonomie, inférieure à 25 %, 25 % à moins de 50 %, etc.) par espèce.

Pour en savoir plus

[Chiffres-clés 2019, 2020 et 2021, La coopération agricole nutrition animale \(LCana\)](https://www.lacooperationagricole.coop/filieres/nutrition-animale/panoramas-et-chiffres-cles)

<https://www.lacooperationagricole.coop/filieres/nutrition-animale/panoramas-et-chiffres-cles>

[Etat des lieux de la fabrication d'aliments porcs à la ferme en Bretagne, avril 2022, CRAB, en collaboration avec Airfaf Bretagne et 5 organisations de producteurs.](https://bretagne.chambres-agriculture.fr/agritheque/detail-publication/actualites/etat-des-lieux-de-la-fabrication-daliments-porcs-a-la-ferme-en-bretagne-2022/)

<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/agritheque/detail-publication/actualites/etat-des-lieux-de-la-fabrication-daliments-porcs-a-la-ferme-en-bretagne-2022/>

2. Circuits de commercialisation

LA COMMERCIALISATION DES PORCS PASSE ESSENTIELLEMENT PAR DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

La Bretagne est la région où la transformation à la ferme et les circuits courts sont les moins répandus. Les organisations de producteurs, principalement des coopératives, assurent en effet l'essentiel de la mise en marché des porcs. Suite aux restructurations, leur rayon d'action s'est souvent élargi au-delà des frontières régionales et leur taille s'est accrue. La région compte ainsi quatre des cinq plus grosses

organisations de producteurs porcines françaises. Pour rééquilibrer les relations commerciales avec leurs clients, certaines structures se sont regroupées dans l'association d'organisations de producteurs Porc Grand Ouest. Le Marché du porc breton, outil de transparence du prix payé aux producteurs, alimente une cotation qui sert de référence nationale.

Transformation à la ferme et circuits courts très minoritaires

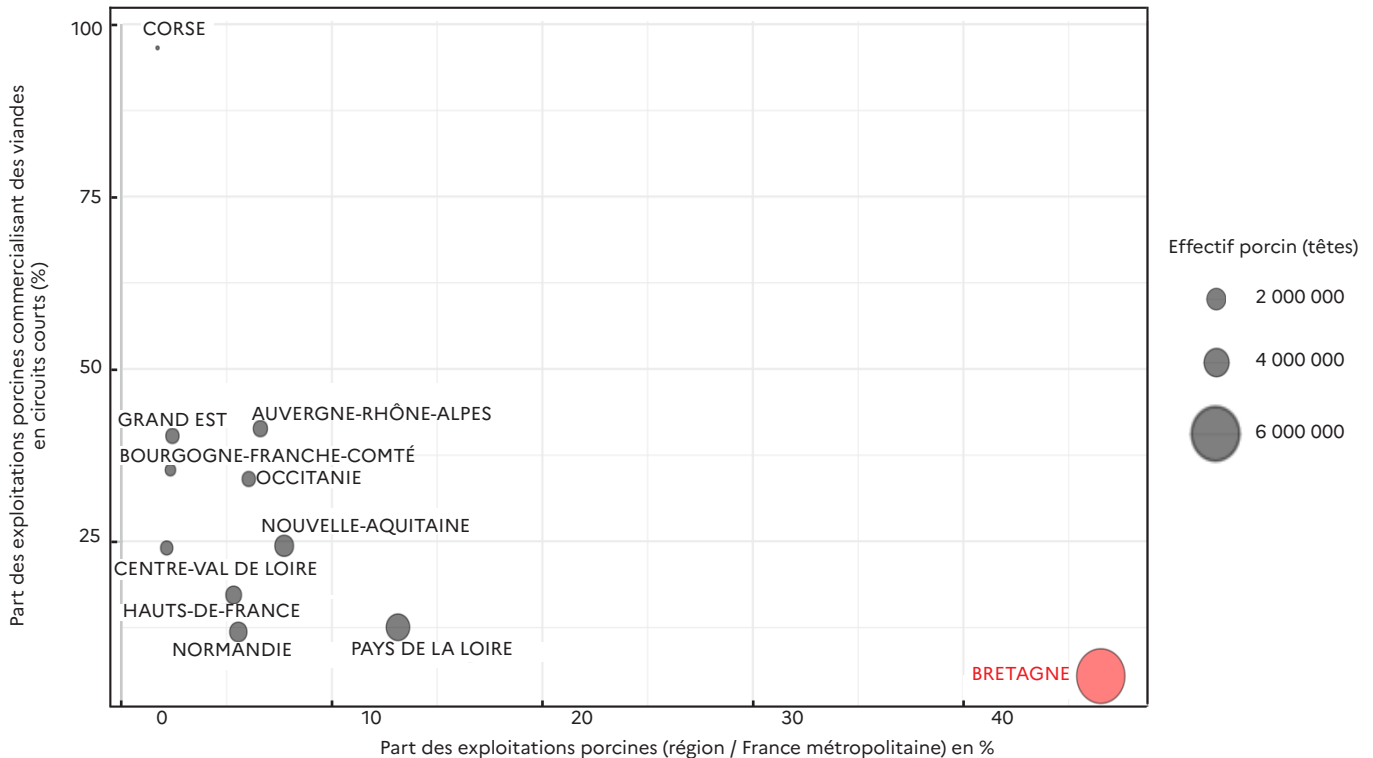
Seules 4 % des exploitations porcines bretonnes transforment des viandes à la ferme contre 14 % au niveau national. La Bretagne est en effet la région où la transformation à la ferme est la moins répandue.

Les circuits courts ont progressé entre 2010 et 2020 mais ce mode de commercialisation demeure très minoritaire en Bretagne (définitions). Seules 5 % des exploitations porcines (+ 2 points par rapport à 2010) y ont recours pour commercialiser au moins une partie de leurs animaux vifs, viandes et produits à base de viandes (hors volailles), contre 17 %

en France métropolitaine (figure 3.5). La région est, de très loin, celle où cette pratique est la moins fréquente, que ce soit chez les naisseurs-engraisseurs ou chez les engraisseurs (définitions). Plus les exploitations sont de grande dimension économique, moins cette pratique est fréquente. De plus, les circuits courts constituent très rarement l'unique débouché. Sur plus de 200 exploitations ayant recours aux circuits courts, seule une quarantaine commercialise ses viandes uniquement en circuits courts. En termes de chiffre d'affaires, le poids des circuits courts est estimé entre 1 % et 2 %, soit deux fois moins qu'à l'échelle nationale. Les coopératives constituent

en effet le principal circuit de commercialisation. De toutes les régions françaises, c'est en Bretagne que le secteur coopératif est le plus présent. La Bretagne se caractérise également par l'importance du travail à façon, en particulier chez les engraisseurs (définitions). Dans la région, 30 % des engraisseurs, soit environ 600 exploitations, élèvent ainsi en prestation de service des porcs dont ils ne sont pas propriétaires. La moitié d'entre eux font exclusivement du travail à façon. Pour près d'une centaine d'exploitations, l'intégrateur est un fabricant d'aliments du bétail, une coopérative ou une filiale de coopérative (définitions).

Figure 3.5 : Des circuits courts peu présents dans les grandes régions d'élevage porcin



Lecture : La région Pays de la Loire rassemble 13,1 % des exploitations porcines de France métropolitaine. Les exploitations porcines des Pays de la Loire élèvent 1,6 millions de porcs et 12,5 % d'entre elles commercialisent des viandes en circuit court.

Champ : Élevages porcins de France métropolitaine ayant au moins 20 truies ou au moins 100 porcs à l'engrais ou au moins 100 places de porcs à l'engrais. Les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur ne figurent pas sur ce graphique pour des raisons de secret statistique.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Les coopératives, actrices essentielles du regroupement de l'offre

Dans la filière porcine, la commercialisation par les organisations de producteurs commerciales (OPC) est donc la règle. Généralement de statut coopératif, ces structures, créées à l'initiative d'agriculteurs, ont vocation à rééquilibrer les relations commerciales avec les opérateurs d'aval, qu'ils soient abatteurs, découpeurs, transformateurs ou distributeurs. La région compte quatre des cinq plus grosses organisations de producteurs françaises du secteur.

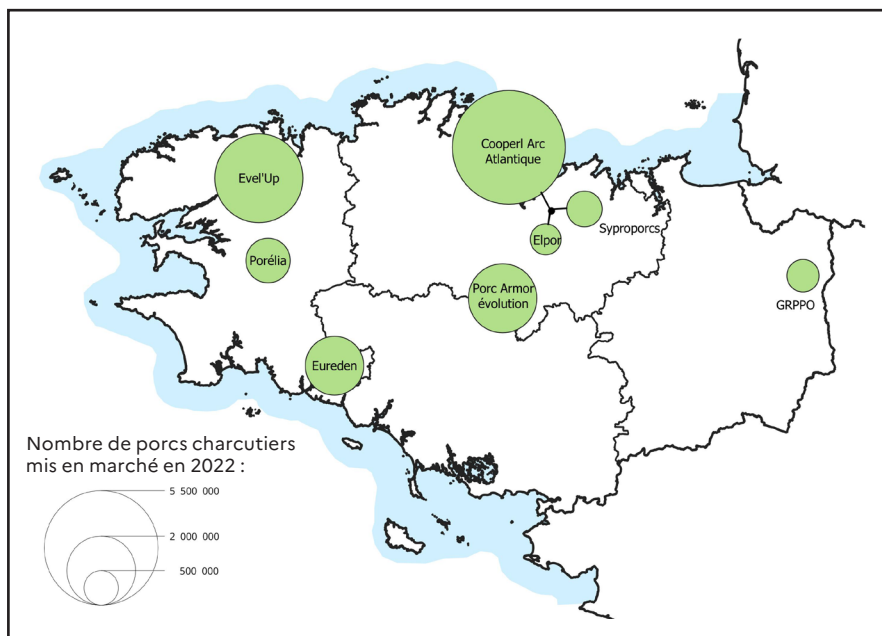
Les organisations de producteurs porcins ont connu un mouvement général de restructuration des coopératives. Entre 2000 et 2021, leur nombre en France a été divisé presque par trois, passant ainsi selon l'Ifip de 92 à 32 (dont une organisation de producteurs non commerciale, au statut associatif).

Les structures bretonnes n'échappent pas aux opérations de restructuration. Ainsi, les coopératives finistériennes Prestor et Aveltis ont fusionné en 2019 pour devenir Evel'Up, deuxième organisation de producteurs française (par le nombre de porcs charcutiers commercialisés) derrière la Cooperl Arc Atlantique. Un rapprochement entre Evel'Up et la coopérative normande Agrial est actuellement à l'étude. La finistérienne Triskalia et la morbihannaise Cecab, déjà partenaires au sein d'une union de coopératives, ont fusionné en 2020 pour devenir la coopérative Eureden, 8^e groupe coopératif français, tous secteurs confondus.

Un secteur en constante restructuration

Malgré ces restructurations, il reste à ce jour 8 organisations de producteurs porcins ayant leur siège en Bretagne (figure 3.6) et 3 organisations des régions voisines ayant des adhérents bretons. Ces structures assurent la mise en marché de la quasi-totalité de la production régionale : plus de 97% selon une estimation du Comité régional porcin et de l'Association régionale interprofessionnelle porcine datant de 2013. En France,

Figure 3.6 : Les huit organisations de producteurs porcins bretonnes



Source : Uniporc 2022

cette proportion s'établit à 90 % en 2021. Néanmoins, la part des porcs charcutiers abattus par des éleveurs indépendants est en croissance ces dernières années, de 1 % en 2014 à près de 4 % en 2022 (sur la zone Uniporc, couvrant la moitié ouest du territoire métropolitain mais où 70% des porcs sont bretons) (définitions).

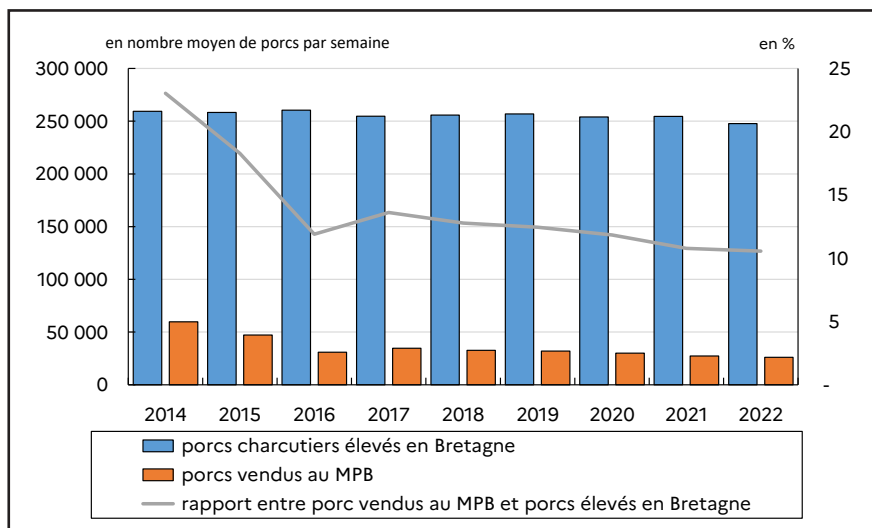
Les organisations de producteurs bretonnes interviennent auprès de 4 500 adhérents produisant en

2022 près de 14,4 millions de porcs charcutiers, soit 65 % du total national. Ces 4 500 élevages porcins ne sont pas tous bretons. En effet certaines coopératives étendent leur activité sur tout le Grand Ouest. C'est le cas notamment de la Cooperl Arc Atlantique (2 200 adhérents, plus de 5,4 millions de porcs), 9^e groupe coopératif français tous secteurs confondus, ou de Porc Armor évolution (600 adhérents, 2 millions de porcs).

La plupart des organisations

Figure 3.7 : Des volumes d'activité du Marché du porc breton de plus en plus restreints

Évolution des effectifs moyens hebdomadaires pour les porcs charcutiers élevés en Bretagne, abattus et classifiés par Uniporc et les porcs vendus au Marché du porc breton (MPB) de 2014 à 2022



Lecture : en 2022, 26 000 porcs ont été vendus en moyenne chaque semaine au Marché du porc breton pour 247 000 porcs élevés en Bretagne, soit un ratio de 11 %

Source : Uniporc, Marché du porc breton 2014-2022

de producteurs commerciales interviennent en amont des élevages (agrofournitures), mais peu dans l'aval. La Cooperl Arc Atlantique est la seule à avoir investi directement dans des outils d'abattage-transformation tandis que d'autres investissaient dans l'aval au travers de prises de participation.

Pour renforcer le poids de l'amont dans les négociations commerciales, 10 organisations de producteurs (toutes les bretonnes, à l'exception de la Cooperl Arc Atlantique, et les 3 des régions voisines) se sont constituées en 2021 en association d'organisations de producteurs (AOP) Porc Grand Ouest. C'est la seule association d'organisations de producteurs reconnue à ce jour en France dans le secteur porcin.

Le marché du porc breton, un outil de référence

L'AOP Porc Grand Ouest affiche aussi sa volonté de soutenir le fonctionnement du Marché du porc breton (MPB) de Plérin. En effet, les enchères électroniques dégressives y assurent une transparence dans la fixation des prix. Les éleveurs peuvent choisir de vendre leurs porcs, par l'intermédiaire de leur organisation de producteurs, au marché de Plérin, seul *marché au cadran* français en porc (**définitions**). En pratique, seuls 700 éleveurs approvisionnent ce marché, soit environ un quart des adhérents des organisations de producteurs apporteurs. Bien que plus de 96% des porcs vendus au MPB soient originaires de Bretagne, la cotation établie à Plérin sert de référence

nationale. En 2015, les abattoirs du groupe Bigard ont décidé de ne plus y être acheteurs. Depuis cette même année, la Cooperl s'est fortement désengagée. Ses achats pour approvisionner ses structures d'aval y sont passés de près de 9 000 porcs par semaine en 2014 à moins de 200 en 2022. Le volume d'activité du MPB a ainsi chuté de 60 000 porcs par semaine en 2014 à 26 000 en 2022. Rapportés à la production de porcs bretonne, les porcs vendus à Plérin ne représentent plus en 2022 que 11 %, contre 23 % en 2014 (**figure 3.7**). Fin 2023, Abera, racheté par le groupe Bigard, quitte à son tour le rang des acheteurs au MPB.

Définitions

Un **circuit court** est un circuit de vente directe au consommateur final ou de vente avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération. Le questionnement du recensement agricole sur les circuits de commercialisation porte sur les animaux vifs, viandes hors volailles et autres produits animaux. Il ne distingue pas les porcs et produits issus du porc des autres espèces. De même, pour les exploitations détenant plusieurs espèces, il ne permet pas de savoir si la **transformation** de viandes à la ferme concerne des porcs ou d'autres espèces.

Certains élevages porcins, dits **intégrés**, élèvent des porcs en sous-traitance pour le compte d'un **intégrateur**, qui peut être une autre exploitation, une coopérative ou une industrie agroalimentaire. Propriétaires de leur outil de production, ces élevages ne sont pas propriétaires des porcs qu'ils prennent en pension et l'aliment leur est généralement fourni par l'intégrateur. Ils sont rémunérés pour leur prestation de service dans le cadre d'un contrat d'**intégration**. On parle également de **travail à façon**.

Uniporc est une association interprofessionnelle créée en 1973 à l'initiative des éleveurs dont la vocation est de garantir les opérations techniques de pesée et de classification des carcasses déterminant le paiement. Son périmètre d'action, initialement breton, couvre à ce jour la plupart des abattoirs de porcs de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Les porcs bretons représentent 70 % des porcs classifiés par Uniporc.

Un **marché au cadran** est un marché où se déroulent des enchères électroniques, progressives ou dégressives. Ce système assure une transparence dans la fixation des prix. Selon le marché, la marchandise est présente physiquement ou pas. La Bretagne est le berceau français des marchés au cadran, en légumes dans les années 1960, en bovins puis en porcins dans les années 1970.

Les catégories d'élevage sont définies en fonction des catégories de porcins :

- Les naisseurs purs détiennent au moins 20 truies, moins de 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais et moins de 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les engraisseurs détiennent moins de 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
- Les naisseurs-engrailleurs détiennent au moins 20 truies et au moins 100 jeunes porcs ou porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais.

Pour en savoir plus

- [Porc par les chiffres](https://ifip.asso.fr/actualites/le-porc-par-les-chiffres-les-chiffres-cles-les-plus-recents-de-la-filiere/), édition 2022-2023, IFIP :
<https://ifip.asso.fr/actualites/le-porc-par-les-chiffres-les-chiffres-cles-les-plus-recents-de-la-filiere/>
- [Rapports d'activité du Marché du porc breton](https://www.marche-porc-breton.com/notes-de-synthese/) :
<https://www.marche-porc-breton.com/notes-de-synthese/>
- [Statistiques Uniporc](https://www.uniporc.com/statistiques/) :
<https://www.uniporc.com/statistiques/>
- [Le porc en Bretagne – chiffres-clés 2013](https://www.ugpvb.fr/sujets/publications/page/3/), publié par le Comité régional porcin de Bretagne et l'Association régionale interprofessionnelle porcine :
<https://www.ugpvb.fr/sujets/publications/page/3/>
- [Top des coopératives et unions de coopératives en 2021, Haut conseil de la coopération agricole](https://www.hcca.coop/observatoires-economiques) :
<https://www.hcca.coop/observatoires-economiques>

3. L'abattage

LA BRETAGNE PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE D'ABATTAGE PORCIN

Avec six porcs sur dix abattus en Bretagne, la région est la première de France pour l'abattage porcin. Presque 14 millions de porcs ont ainsi été abattus en 2022, soit 1,3 millions de tonnes équivalent carcasse. L'activité, qui génère 7 000 emplois salariés environ, est concentrée sur quelques grands abattoirs, généralement spécialisés dans l'espèce porcine et appartenant à des groupes de dimension interrégionale ou nationale. La part des porcs

abattus en Bretagne et élevés hors de la région demeure limitée. Les abattoirs porcins utilisent 80 % de leur capacité environ, soit plus que les abattoirs spécialisés dans d'autres espèces. Cette part est cependant en baisse. Les animaux bretons parcourent en moyenne une centaine de kilomètres entre leur élevage et l'abattoir. C'est dans le Finistère que les distances sont les plus longues.

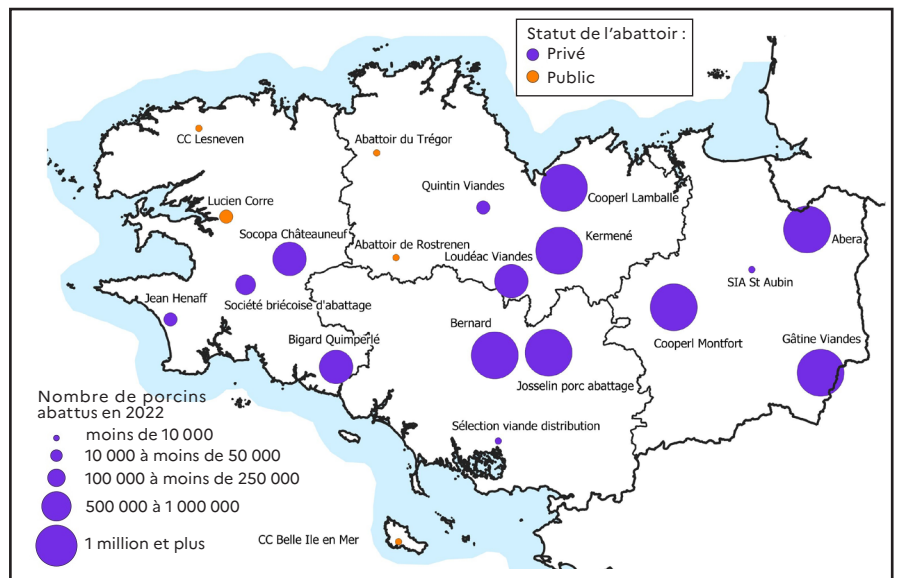
Les abattages porcins bretons représentent presque 60 % des abattages nationaux. Cette part est en très légère progression en douze ans (+ 2 points entre 2010 et 2022). En effet, les abattages diminuent moins en Bretagne qu'ailleurs. En douze ans, le recul des tonnages porcins abattus est de 3 % en France et de 0,5 % en Bretagne. En 2022, 13,6 millions de porcins ont été abattus en Bretagne, correspondant à 1,3 millions de tonnes équivalent-carcasse (**définitions**).

L'abattage porcin, une activité très spécialisée

Sur la trentaine d'abattoirs d'animaux de boucherie en Bretagne, les trois quarts abattent des porcins entre autres espèces (**figure 3.8**). Mais les dix abattoirs spécialisés (qui n'abattent que des porcins) concentrent 80 % des tonnages de porcins abattus. De toutes les espèces abattues, l'abattage porcin est ainsi le plus spécialisé. À titre de comparaison, moins de la moitié des abattages bovins sont réalisés par des établissements spécialisés bovins. La spécialisation de l'abattage porcin, déjà très marquée il y a dix ans, progresse très peu. Elle est légèrement supérieure à celle constatée au niveau national, où trois quarts des tonnages sont abattus dans des abattoirs spécialisés porcins.

Sur les dix plus gros abattoirs français de porcs, neuf sont bretons, dont huit sont spécialisés dans le porc. Ils abattent tous plus de 800 000 porcs par an. Le site de la Cooperl à Lamballe, plus grand abattoir français, dépasse les 2,5 millions de têtes abattues. C'est le seul abattoir en France dont l'activité dépasse 2 millions de porcs par an. Mais à l'échelle européenne, une trentaine

Figure 3.8 : Le nord du Finistère dépourvu d'abattoirs de grande taille Répartition des abattoirs abattant des porcins sur le territoire breton, effectifs abattus et statut des abattoirs en 2022



Source : Agreste, Enquête sur les abattages de gros animaux (Diffaga) 2022

de sites atteignent ce niveau d'activité, dont le géant Tönnies à Rheda en Allemagne qui abat près de 15 millions de têtes. Tous ces abattoirs industriels sont privés. Ils appartiennent à des groupes coopératifs (Cooperl), de la grande distribution (Intermarché, Leclerc) ou à d'autres groupes privés (Bigard, Jean Floc'h).

Coexistence de gros et petits abattoirs

À côté de ces grands outils existent quelques abattoirs privés de moindre dimension, dont un abattoir spécialisé en cochons (truies). Cinq abattoirs publics, à portée beaucoup plus locale, traitent différentes espèces et n'abattent que quelques centaines de tonnes de porcs par an.

L'emploi salarié lié à l'activité d'abattage porcin est estimé à environ 7 000 équivalents temps plein, y compris les emplois

des ateliers de transformation des établissements d'abattage (**définitions**).

La concentration économique est plus importante en Bretagne qu'à l'échelon national. Les trois plus grands groupes d'abattage réalisent 70 % de l'activité, quand cette proportion atteint 50 % en France. Les surcapacités d'abattage sont généralement considérées comme un élément de vulnérabilité des industries d'abattage. Mais, comparés aux autres espèces, les outils porcins sont ceux qui ont le meilleur taux d'utilisation des chaînes d'abattage. Néanmoins, ce taux, estimé à 85 % en 2015, s'infléchit ces dernières années. En 2022, il est estimé à 80 %.

Les abattoirs bretons traitent des animaux de Bretagne et d'ailleurs

Les capacités d'abattage en Bretagne dépassent la production issue des élevages de la région : 13,7 millions de porcs charcutiers abattus pour 13,2 millions de porcs charcutiers produits en 2021. Cette même année, 12 % des porcs charcutiers abattus en Bretagne ont été engraisés dans d'autres régions. Parallèlement, 9 % des porcs engraisés en Bretagne sont abattus ailleurs. La plupart des opérateurs bretons appartiennent en effet à des groupes dont la logique de fonctionnement dépasse l'échelle régionale. Les échanges entre

régions avaient déjà lieu auparavant. En 2013, 10 % des porcs abattus en Bretagne provenaient d'autres régions et 9 % des porcs bretons étaient abattus ailleurs.

105 km entre l'élevage et l'abattoir

Les porcs bretons parcourent en moyenne 105 km à vol d'oiseau entre leur élevage et l'abattoir (**définitions**). Malgré l'existence des flux interrégionaux, les trajets supérieurs à 300 km entre élevage et abattoir concernent seulement 4 % des porcs élevés en Bretagne.

Néanmoins, les élevages du Finistère sont plus éloignés des abattoirs que leurs homologues de la région.

La distance élevage-abattoir y est de 138 km, contre 106 km pour les élevages du Morbihan, 95 km en Ille-et-Vilaine et 78 km dans les Côtes-d'Armor. En effet, la zone de production du porc dans le Finistère est concentrée au nord du département, alors que, depuis la fermeture de GAD à Lampaul-Guimiliau fin 2013, les deux principaux abattoirs se situent à Châteauneuf-du-Faou (au centre du département) et à Quimperlé (au sud). De plus, un tiers des porcs finistériens sont abattus dans les Côtes-d'Armor.

Définitions

Pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations, on a besoin d'une unité qui est la **tonne équivalent carcasse** ou bien le **kilogramme équivalent carcasse**. Il s'agit d'un coefficient propre appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

Un **équivalent temps plein (ETP)** est ici une mesure du nombre d'emplois et correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Dans cette fiche, tous les emplois sont mesurés en équivalent temps plein.

La **distance élevage-abattoir** est la distance moyenne à la commune calculée à vol d'oiseau entre l'élevage et l'abattoir, pondérée par le nombre de têtes.

Pour en savoir plus

- [Bilans d'activité de l'Ifip 2021](https://ifip.asso.fr/documentations/42315-bilan-dactivite-2021-de-lifip/) et [2022](https://ifip.asso.fr/documentations/43967-bilan-dactivite-2022-de-lifip/) :
- [Rapports d'activité du Marché du porc breton](https://www.marche-porc-breton.com/notes-de-synthese/) :
- [Statistiques Uniporc](https://www.uniporc.com/statistiques/) :

4. Transformation des produits porcins

UN TIERS DE LA CHARCUTERIE FRANÇAISE PRODUITE EN BRETAGNE

Les charcuteries salaisons bretonnes – un tiers des tonnages nationaux – sont fabriquées dans des usines de taille supérieure à la moyenne nationale. Vendues à un prix moyen inférieur au prix français, elles sont plutôt destinées

aux marchés d'entrée de gamme et de moyenne gamme. La production phare est le jambon cuit, suivi des saucisses et de la poitrine et de ses morceaux. Le saucisson sec est quant à lui quasiment absent.

Plutôt du jambon cuit que du saucisson sec

Avec environ 330 000 tonnes annuelles, la Bretagne fabrique un tiers des charcuteries salaisons nationales à base de porc. En tonnage produit, les usines sont en moyenne trois fois plus grandes qu'au niveau national. Il y a en effet beaucoup moins de petits transformateurs en Bretagne. La production régionale est largement orientée vers le jambon cuit, qui représente un tiers des volumes, cette proportion s'établissant à seulement un quart en France. Les tonnages bretons, de près de 100 000 tonnes par an,

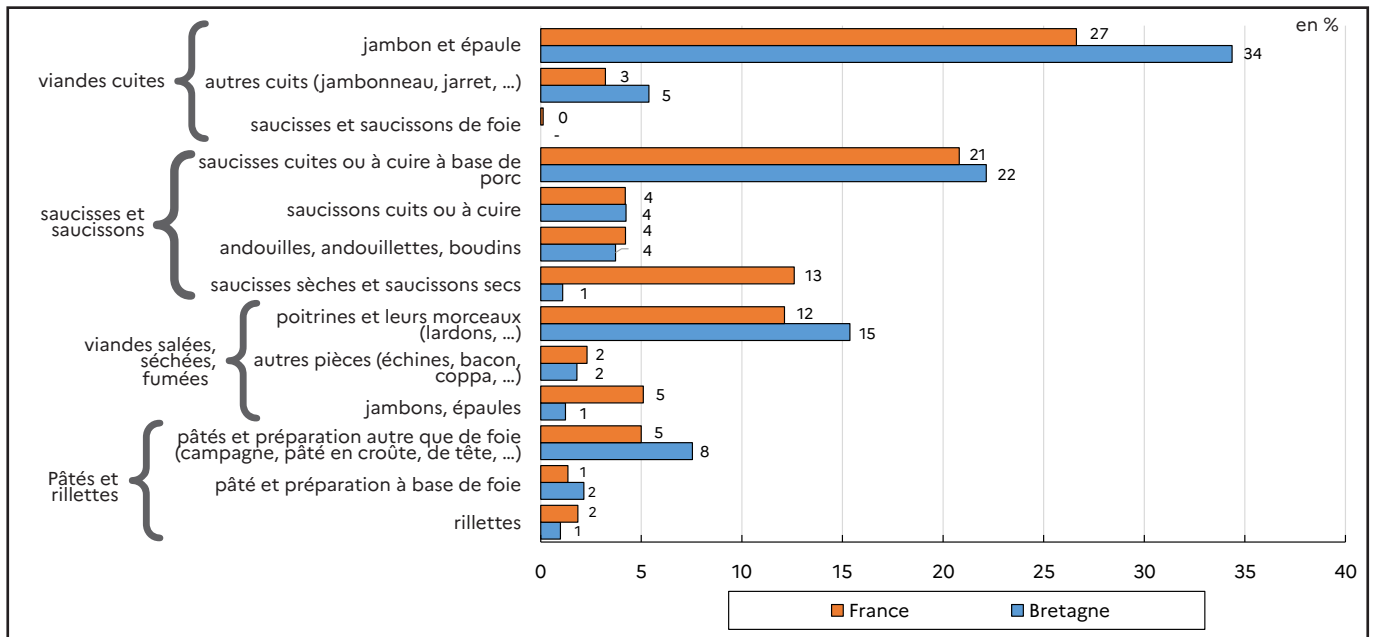
représentent plus de 40 % de la production française. Les autres produits les plus fréquents sont les saucisses cuites ou à cuire et la poitrine salée, séchée et ou fumée (y compris les lardons). À l'opposé, les saucisses sèches et saucissons secs, 13 % des tonnages en France, sont très peu produits en Bretagne (figure 3.9).

Un positionnement entrée de gamme et moyenne gamme

Les opérateurs bretons réalisent un tiers des ventes nationales en volume, mais seulement un peu

plus d'un quart en chiffre d'affaires. Cela traduit un positionnement plutôt vers l'entrée de gamme et la moyenne gamme que vers le haut de gamme par rapport à l'ensemble des entreprises françaises. Le prix de vente moyen français surpasse ainsi de plus d'un euro le prix de vente moyen breton, soit 20 % en plus. Néanmoins, les produits sont plus élaborés que ceux issus du secteur des viandes de boucherie. Pour la charcuterie industrielle bretonne, la valeur ajoutée des entreprises représente ainsi 23 % du chiffre d'affaires en 2020, contre seulement 16 % en abattage-découpe*.

Figure 3.9 : La production régionale très orientée vers le jambon cuit
Répartition des tonnages de produits vendus en 2019 par les établissements bretons et français



Source : Estimations Srise Bretagne d'après l'enquête Prodcom 2019 déléguée à la FICT (fédération des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes)

Définitions

La **valeur ajoutée** est la différence entre la valeur de la production vendue (chiffre d'affaires) et les consommations intermédiaires. Elle exprime l'excédent de richesse qui reste à l'entreprise.

* Les sources utilisées ne permettent pas de distinguer les entreprises selon l'espèce traitée et concernent donc, d'une part, les entreprises transformant des viandes d'animaux de boucherie ou de volaille, d'autre part, les entreprises d'abattage découpe des animaux de boucherie.

4 LA PRODUCTION PORCINE EN VALEUR ET LES REVENUS DES EXPLOITANTS

1. Production en valeur

UN CINQUIÈME DE LA PRODUCTION AGRICOLE BRETONNE

En 2022, la production porcine en Bretagne génère 2 milliards d'euros, soit plus de la moitié de la production porcine nationale et un cinquième de la production agricole bretonne dans son ensemble. Son évolution en valeur entre 2000 et 2022 est moins favorable que celle de l'ensemble de la production agricole de la région. Alors que les quantités produites varient relativement peu sur

la période, les fluctuations importantes du prix influent fortement sur la production de porcs en valeur. Le cours du porc résulte avant tout de l'offre et de la demande au niveau mondial, avec une forte influence chinoise. Les crises diverses, épidémies ou conflits, accentuent par ailleurs les variations des cours.

La production porcine : 18 % de la production agricole bretonne

En 2022, la production porcine bretonne s'élève à 2 040 millions d'euros. Cela représente 56 % de la valeur de la production porcine nationale, soit sensiblement la même proportion que le volume produit en porcs (58 %). Cette part en valeur a augmenté de 2 points depuis 2000 (figure 4.1).

La valeur de la production porcine en 2022 correspond à 18 % de la valeur totale des biens produits dans la branche agricole régionale (4 % en France métropolitaine). Cette part a légèrement diminué depuis 2000, où elle était de 22 %. Entre 2000 et 2022, la production porcine se retrouve généralement au 2^e rang dans la production agricole régionale en valeur, derrière la production de lait de vache. Elle s'est retrouvée au premier rang à plusieurs reprises (2000, 2001, 2004 à 2006, 2009 et 2012). Assez proche, la production avicole (ensemble volailles et œufs) se place en troisième position sur toute la période, excepté en 2015 et 2022 où elle se retrouve deuxième.

Entre 2000 et 2022, la production porcine a reculé de 3,4 % en euros constants de 2022, alors que la production agricole totale a progressé de 17 % sur la période (+ 43 % en production végétale et + 9 % en production animale). La valeur de la production porcine diminue moins que celle des veaux (- 36 %), ou celle des volailles

Figure 4.1 : La Bretagne génère plus de la moitié de la production porcine nationale en valeur

Production de la branche agricole en Bretagne en 2022

	Valeur (en millions d'euros)	Valeur (en %)	part Bretagne/ France
Produits végétaux	2 751	25 %	5 %
Produits animaux	7 665	68 %	24 %
- dont lait et produits laitiers de vache	2 345	21 %	21 %
- dont porcins	2 039	18 %	56 %
- dont œufs de consommation	1 256	11 %	48 %
- dont volailles	1 051	9 %	31 %
- dont gros bovins	645	6 %	8 %
- dont veaux	238	2 %	22 %
Activité de travaux agricoles et autres services	798	7 %	15 %
Total production hors subventions	11 214	100 %	12 %

Lecture : en 2022, avec 2039 millions d'euros, la production porcine bretonne représente 18 % de la production agricole de la région, et 56 % de la production porcine nationale.

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

(- 10 %). En revanche, les évolutions concernant le lait (+ 12 %), les gros bovins (+ 13 %) et surtout les œufs de consommation (+ 106 %) sont plus favorables. En euros courants, l'évolution de la valeur de la production porcine s'établit à + 34 %, l'inflation (indice de prix du produit intérieur brut) ayant été de + 38 % entre 2000 et 2022. La valeur

totale de la production agricole, quant à elle, a progressé de 62 % sur la période, à prix courants.

L'évolution de la valeur de la production porcine dépend surtout du prix

Entre 2000 et 2022, la production porcine s'est accrue de 34 % en euros courants, au même rythme que le prix du porc (+ 35 %), et a diminué de 0,6 % en volume. La variation de la production porcine en valeur, dans le temps, reflète ainsi plus les variations de prix que celles des volumes, moins fluctuantes (figure 4.2).

La variation en volume de la production porcine dépend principalement de celle du tonnage produit en porcs charcutiers (98 % du total porcin). Les volumes produits sont restés relativement stables depuis 2000, excepté en 2022, où ils ont reculé de 4,9 %, en lien avec la contraction du cheptel de truies, dans un contexte mondial d'offre et de demande de porcs en repli. L'évolution en prix est liée à celle du cours du porc charcutier au marché de Plérin. Les prix ont subi de fortes variations sur la période, à la hausse comme à la baisse. Les pics les plus importants coïncident parfois avec l'augmentation du coût de l'aliment, lorsque celle-ci a pu être répercutée sur le cours du porc. C'est le cas notamment en 2012-2013. Le coût de l'aliment pèse par contre sur les revenus des éleveurs quand ce coût ne peut être répercuté entièrement sur les prix. Il représente en effet plus de la moitié du prix du porc.

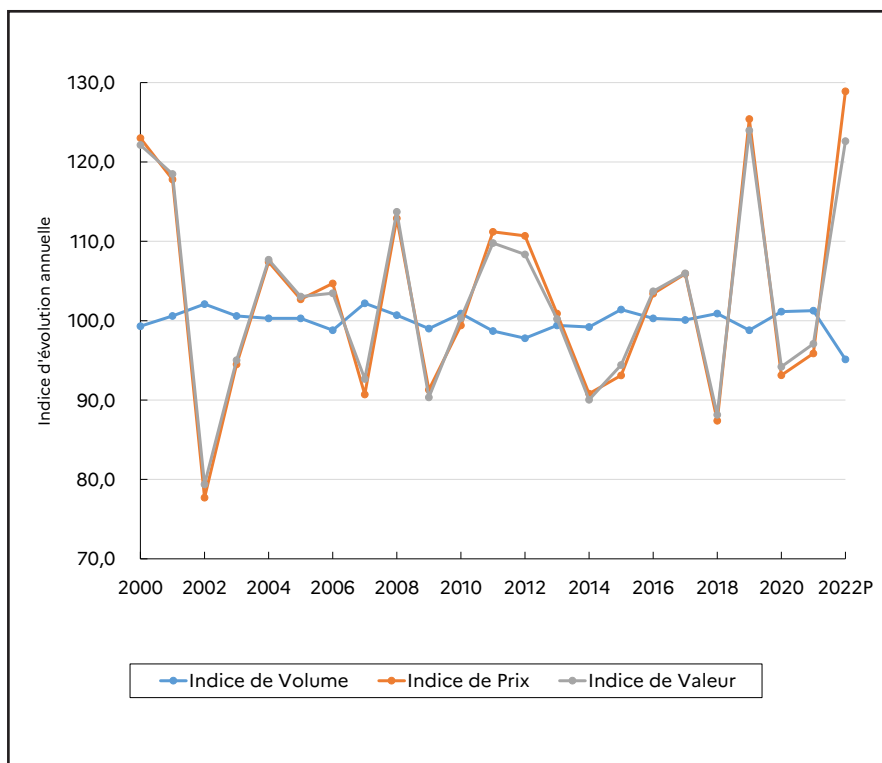
Forte influence chinoise sur les cours

Les évolutions des cours du porc sont principalement la conséquence de la loi de l'offre et de la demande au niveau mondial. La Chine notamment influe beaucoup sur les cours, sur fond d'épisodes d'épidémie de peste porcine africaine ces dernières années.

En 2016, la demande chinoise tire ainsi les prix vers le haut. La filière porcine chinoise, en pleine restructuration, augmente en effet ses importations pour garantir la qualité des produits et satisfaire la demande intérieure. En 2018, une baisse de la demande chinoise combinée à une offre mondiale importante provoque une chute des prix. L'année est marquée par

Figure 4.2 : Un volume stable, des prix fluctuants

Évolution annuelle des prix, de la production porcine en volume et en valeur en Bretagne de 2000 à 2022



Lecture : en 2022, les prix augmentent de 29 %, la production porcine bretonne augmente de 23 % en valeur et diminue de 5 % en volume par rapport à 2021

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2000-2020 définitifs, 2021 semi-définitifs, 2022 provisoires

la peste porcine africaine (PPA) qui apparaît en Chine en août, puis en Belgique en septembre. Cette crise sanitaire désorganise le marché mondial, avec notamment des importations chinoises d'abord en baisse, puis en hausse sur la seconde moitié de l'année. En 2019, les pays d'Asie s'approvisionnent massivement en viande porcine sur les continents européen et américain car l'épidémie de peste porcine se propage sur leur territoire. Cette forte demande génère une envolée des prix. De même, en 2021, le marché du porc subit particulièrement la forte influence de la demande chinoise, soutenue au premier semestre, puis restreinte au second, le pays reconstituant son cheptel, décimé par la peste porcine africaine apparue en 2018. En augmentation jusqu'en mai, les prix des porcins baissent au second semestre, suite au ralentissement de la demande chinoise et à la saturation du marché européen.

Des prix sensibles aux crises et aux conflits

La crise financière de 2008 produit un effet l'année suivante : avec

une demande peu soutenue sur le marché intérieur et des exportations affaiblies, les cours du porc se dégradent. Les ventes extérieures sont fortement touchées par cette crise (dévaluations de monnaies et problèmes de garantie de paiement dans plusieurs pays de l'Est de l'UE). Les achats en provenance de la Russie et de la Chine sont moins importants. Les exportations françaises de viande de porc diminuent également en raison de la suppression en 2009 des restitutions à l'exportation, dans le cadre de la politique agricole commune. Jusqu'alors, lorsque les prix mondiaux étaient inférieurs aux prix communautaires, l'exportation de certains produits agricoles vers un pays tiers, était subventionnée. L'épizootie de peste porcine africaine a, quant à elle, un impact important en 2014. La filière est touchée de plein fouet par l'embargo russe sur les produits en provenance de l'Union européenne, décidé fin janvier, après la découverte de cas de peste porcine en Lituanie, puis en Pologne. Malgré de nouveaux débouchés vers l'Asie, les exportations françaises de viande

de porc chutent, et la production de porcs se replie. Après une ascension continue du coût des aliments pour animaux depuis 2010, la tendance est inversée à partir de l'été 2013. Cette baisse compense le recul du prix du porc au premier semestre 2014, mais pas celui plus accentué du second semestre.

En 2020, les difficultés liées à la pandémie de Covid-19, avec la fermeture de la restauration hors domicile, font reculer le prix

du porc. Par ailleurs, après avoir touché l'Asie et l'Europe centrale, l'épizootie de peste porcine africaine atteint l'Allemagne en septembre, entraînant la fermeture aux exportations allemandes de nombreux pays tiers et un report sur le marché de l'UE, déséquilibrant celui-ci.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 bouleverse les échanges extérieurs et provoque une inflation galopante. Dans

ce contexte, l'envol du coût des intrants (aliments pour animaux, énergie et engrais) débuté en 2021 se renforce. En 2022, l'offre porcine se contracte, en France comme dans l'Union européenne, et la demande mondiale, notamment de Chine, se rétracte. Conjointement avec le niveau historiquement élevé des intrants, la réduction de l'offre génère alors une forte hausse des prix à la production.

Méthodes

La **production porcine** estimée dans les comptes de l'agriculture mesure la ressource liée au développement naturel du bétail sur l'année, du point de vue du nombre et du poids. Elle est valorisée au prix payé au producteur. Il ne s'agit pas de valeur ajoutée, les consommations intermédiaires n'étant pas déduites.

Lorsque la valeur de la production est exprimée en **euros courants**, l'évolution des prix de la production est en partie liée à l'inflation. L'évolution en **euros constants**, en prenant une année de référence, permet d'observer l'évolution réelle de la valeur de la production agricole, corrigée de l'inflation (mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut). Ainsi, l'évolution d'un prix ou d'un résultat calculée en termes réels est positive si elle est supérieure à l'évolution générale des prix.

2. Résultats financiers des exploitations

DES RÉSULTATS INSTABLES ET UN ENDETTEMENT ÉLEVÉ

Tout comme le prix du porc, les revenus des exploitations porcines varient beaucoup d'une année sur l'autre. Elles évoluent en effet dans une économie où les cycles de marché sont très heurtés. Cependant les résultats tendent à s'améliorer sur la dernière décennie, notamment du fait de très bons résultats en 2019. Le résultat par exploitant s'élève ainsi à 40 700 euros par an en moyenne sur la période

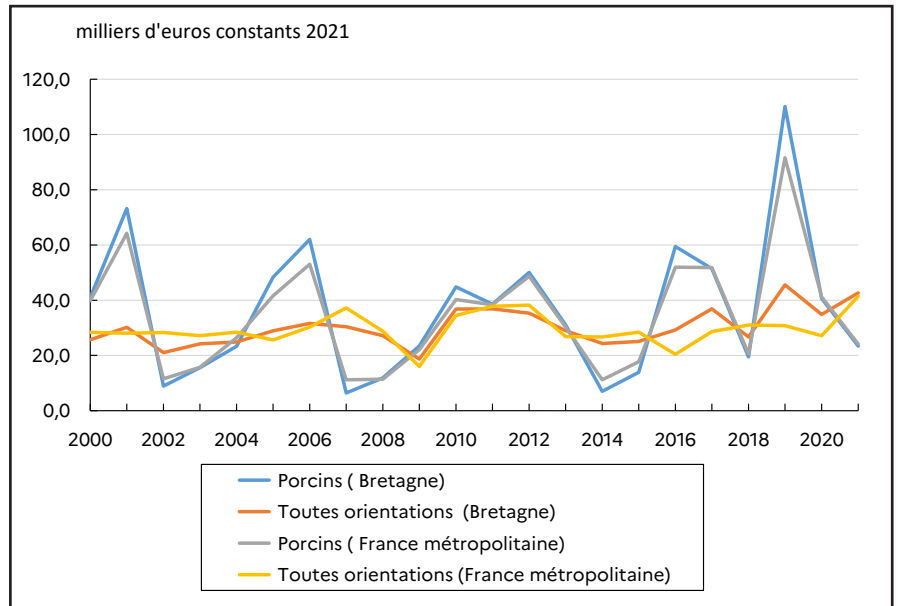
2012-2021. Ces résultats varient cependant beaucoup d'une exploitation à l'autre. Le bilan financier des exploitations porcines se caractérise par la part importante des charges d'alimentation et surtout par des investissements et des taux d'endettement très élevés nécessitant une forte adaptabilité des éleveurs.

Les exploitations spécialisées dans l'élevage porcin évoluent dans une économie où les cycles de marchés sont très marqués. Les cours mondiaux de la viande porcine sont très sensibles à la confrontation de l'offre et de la demande mondiales sur un marché peu régulé. Les élevages porcins se distinguent aussi par un poste de charges d'approvisionnement élevé : 382 000 euros constants de 2021, en moyenne sur la période quinquennale 2017-2021 dont 83 % pour l'alimentation animale (définitions). Ces charges d'approvisionnement représentent environ deux tiers des charges courantes de l'exploitation. L'excédent brut d'exploitation (EBE) atteint 128 000 euros, en moyenne sur la même période quinquennale, mais varie de 87 000 euros en 2018 à 210 000 euros en 2019 (définitions). Sur vingt ans, les indicateurs de revenus des éleveurs porcins connaissent des variations de grandes ampleurs. Entre 2000 et 2021, le résultat courant avant impôt (RCAI) enregistre cinq creux et cinq pics (figure 4.3). La part des exploitations dégagant un résultat négatif atteint respectivement 33 % et 26 % en 2018 et en 2021, qui sont des années de creux. À l'inverse, cette part est de 5 % en 2019, année avec un pic très marqué. Il est donc fréquent que les éleveurs vendent leur production à perte au cours d'une année, mais ces ventes sont compensées par des périodes de plus fortes marges qui leur permettent de dégager un revenu lissé sur plusieurs années.

Des résultats décennaux portés par la très bonne année 2019

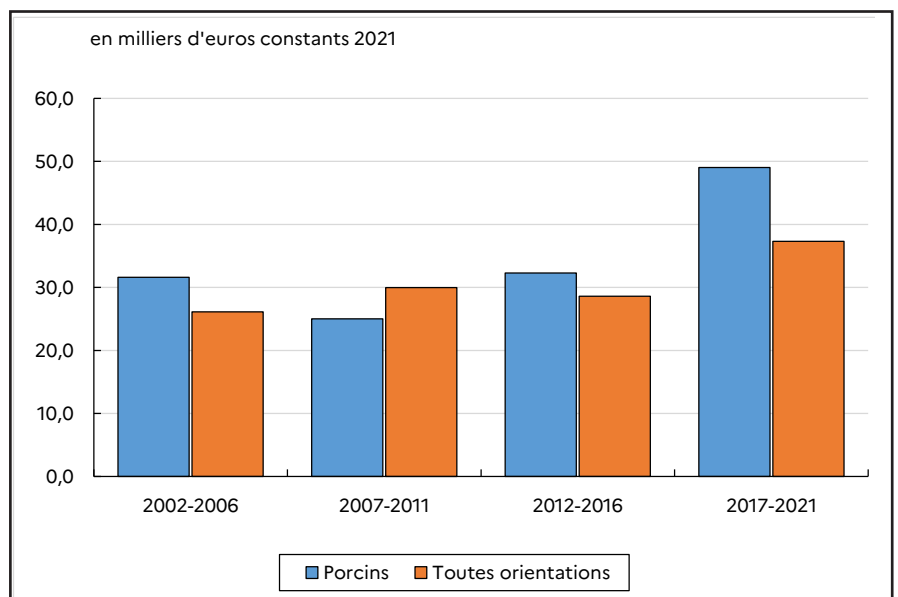
Malgré leur instabilité, la tendance est à une amélioration des résultats sur les dix dernières années.

Figure 4.3 : Des résultats très fluctuants d'une année sur l'autre
Évolution du résultat courant avant impôt par emploi non salarié en équivalent temps plein entre 2000 et 2021 en Bretagne et en France métropolitaine



Champ : exploitations agricoles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros
Source : Agreste, Réseau d'information comptable agricole 2000 - 2021

Figure 4.4 : Des résultats proches de ceux des autres types d'exploitation sauf entre 2017 et 2021
Évolution du résultat courant avant impôt par emploi non salarié en équivalent temps plein par moyenne quinquennale entre 2002 et 2021 en Bretagne pour les exploitations spécialisées porcins et l'ensemble des exploitations



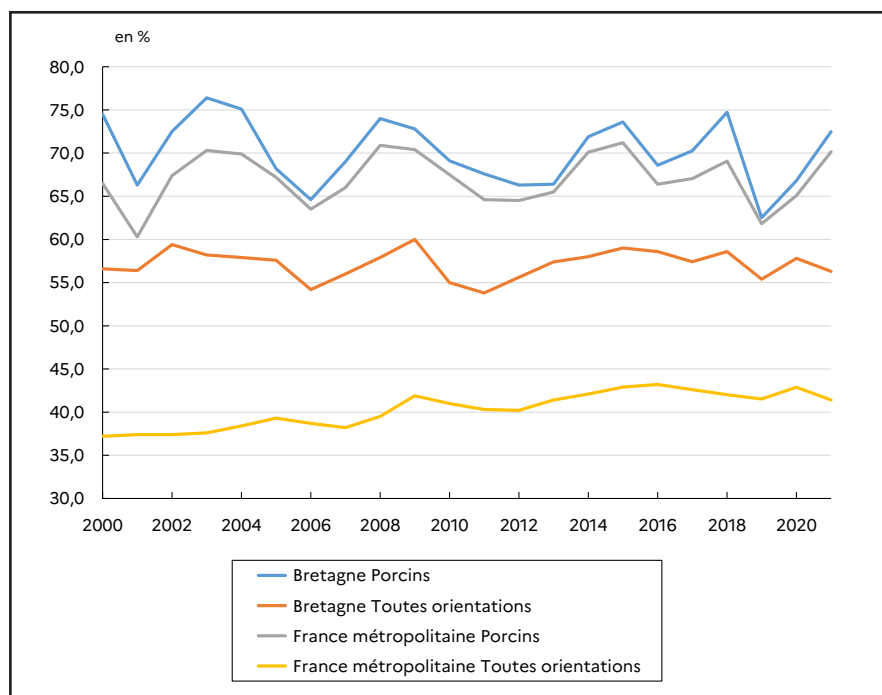
Champ : exploitations agricoles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros
Source : Agreste, Réseau d'information comptable agricole 2000 - 2021

Dans les exploitations porcines bretonnes, le résultat par exploitant non salarié atteint 40 700 euros sur la période 2012-2021 en euros constants de 2021, contre 28 300 euros sur la période 2002-2011, soit une progression de 44 %, certes portée par la très bonne année 2019 (**définitions**). Il est aussi plus élevé que celui de l'ensemble des exploitations agricoles bretonnes, avec un écart positif de 23 % sur la période 2012-2021, alors que les niveaux calculés sur la période 2002-2011 étaient proches (**figure 4.4**). Les résultats par exploitant non salarié sont très dispersés d'une exploitation à l'autre. L'écart interquartile est de 49 600 euros sur la période 2012-2021 (contre 31 300 euros pour l'ensemble des exploitations bretonnes). Cet indicateur mesure la différence entre le résultat financier du quart des exploitations ayant le résultat le plus bas et le quart ayant le résultat le plus élevé.

Des investissements et un endettement plus élevé que dans les autres secteurs

Entre 2000 et 2021, les élevages de porcins se sont agrandis : en 2021, une exploitation valorise un cheptel de 506 UGB (Unité de Gros Bétail) contre 396 UGB en 2000, ces UGB comprenant le cheptel non porcin, mais qui pèse peu dans les exploitations porcines (**définitions**). L'augmentation du cheptel s'accompagne de la progression des constructions et du matériel mobilisé par ces exploitations. Les responsables doivent gérer des immobilisations d'une valeur moyenne de 419 000 euros en 2021 (contre 311 000 euros pour l'ensemble des exploitations agricoles bretonnes). À noter que l'augmentation de la taille

Figure 4.5 : Un taux d'endettement structurellement plus élevé
Taux d'endettement des exploitations agricoles entre 2000 et 2021 en Bretagne et France métropolitaine



Champ : exploitations agricoles dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros
Source : Agreste, Réseau d'information comptable agricole 2000 - 2021

des exploitations (cheptel et capital) se fait à main d'œuvre non salariée constante et génère donc un volume de plus en plus lourd à gérer individuellement pour les chefs d'exploitation et coexploitants. Le capital immobilisé conséquent explique un recours structurel à un endettement élevé et une indépendance financière moindre (**définitions**). Les élevages porcins affichent un haut niveau d'investissement, de l'ordre de 66 000 euros par an sur les cinq dernières années (contre 44 000 euros toutes orientations confondues en Bretagne et 32 000 euros en France métropolitaine).

Le *taux d'endettement* moyen oscille autour de 70% sur les vingt dernières années, contre 57% pour

les exploitations agricoles bretonnes (**figure 4.5**). Cet endettement est élevé, et les importantes annuités de remboursement qu'elles impliquent sont des contraintes fortes pesant sur le choix de gestion à court terme et de stratégie à long terme. L'indépendance financière des élevages porcins est de l'ordre de 42%, alors qu'elle est de 53% pour l'ensemble des exploitations agricoles bretonnes.

Méthodes

Les **évolutions 2000-2021** sont exprimées en valeurs réelles 2021 (c'est-à-dire corrigées de l'inflation).

Les résultats présentés portent sur le champ des exploitations spécialisées en porcins dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros par an (59 % des exploitations agricoles pratiquant l'élevage de porcs en Bretagne).

Définitions

Charges d'approvisionnement :

Engrais et amendements, semences et plants, produits phytosanitaires, aliments du bétail, produits vétérinaires, combustibles, carburants et lubrifiants, fournitures et emballages

Charges courantes :

Charges d'approvisionnement (cf. ci-dessus), autres charges d'exploitations (loyers, factures eau/gaz/électricité, charges de personnel, entretien des bâtiments, impôts fonciers et taxes, dotations aux amortissements...), charges financières

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est calculé à partir de la valeur de la production, augmentée des subventions, de laquelle sont soustraites les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, fermages...).

Le **résultat courant avant impôt (RCAI)** se déduit de l'EBE après la prise en compte des amortissements (non décaissables), des produits financiers et des charges financières. Il est calculé avant déduction des charges sociales de l'exploitant.

Le **résultat par exploitant non salarié** est calculé en divisant le RCAI, défini ci-dessus, par le nombre d'emplois non-salariés en équivalent temps plein des exploitations porcines bretonnes

Le **taux d'endettement** est l'ensemble des dettes rapporté au total de l'actif (actif immobilisé et actif circulant) ou rapporté au total du passif (capitaux propres et emprunts). Dans un bilan comptable, l'actif est égal au passif.

L'**indépendance financière** est le ratio rapportant les capitaux propres (situation nette et subventions d'investissement) aux capitaux permanents (capitaux propres et dettes à long ou moyen terme).

L'**unité gros bétail (UGB)** est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux ou de catégories différentes. Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB. Les équivalences entre animaux sont basées sur leurs besoins alimentaires ; on a, par exemple, 1 truie = 0,5 UGB

5 CONSOMMATION ET COMMERCE EXTERIEUR

1. Consommation de viande porcine

LE PORC : LA VIANDE LA PLUS CONSOMMÉE EN FRANCE

La viande porcine est la plus consommée en France : 39 % de la viande consommée en 2022, part stable depuis une décennie. Chaque français mange en moyenne 32 kg de viande porcine par an, soit l'équivalent d'une tranche et demie de jambon par jour. Près d'un tiers de la viande consommée en France a été produite à l'étranger. Pour se fournir, les ménages se rendent majoritairement en

grandes et moyennes surfaces. Ils n'achètent qu'entre 1 % et 9 % de leurs produits porcins en boucherie. Portée par la restauration et les plats préparés, la consommation globale est en hausse depuis 2020. Depuis 2009, les achats de viande pour la consommation à domicile ont quant à eux baissé, malgré un net rebond en 2020 correspondant au premier confinement.

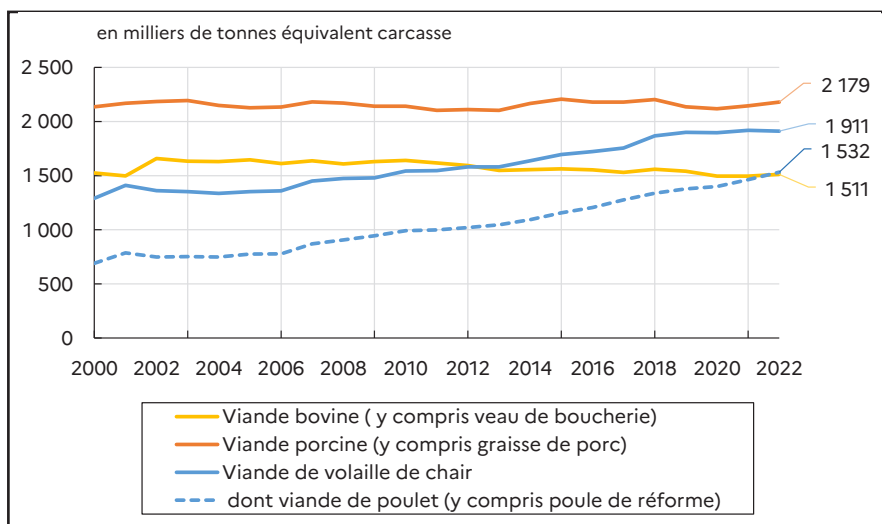
Une tranche de jambon et demie par jour

Avec 32 kg équivalent carcasse par an et par habitant en 2022, le porc reste la première viande consommée en France, devant la viande de volaille et la viande bovine (définitions). C'est peu ou prou l'équivalent d'une tranche et demie de jambon blanc par jour et par habitant (492 tranches de 50 grammes par an). Depuis 2000, la consommation de porc est assez stable alors que la consommation de volailles a fortement augmenté : + 2 % contre + 48 % (figure 5.1). En volume, la viande porcine représente ainsi 39 % de toute la viande consommée en France. Son prix, comparativement moins élevé, et la diversité des produits participent à son succès auprès des ménages. En 2022, 30 % de la viande de porc consommée en France est produite à l'étranger. Ces importations progressent de 7,9 % par rapport à 2021. Les importations des viandes salées-fumées en provenance de l'Allemagne ont notamment doublé par rapport à 2021. Depuis le point bas de 2020, la consommation de viande porcine a augmenté de 3 % et s'approche du niveau pré-Covid19. Cette augmentation est due pour un tiers à l'augmentation de la population et pour les deux tiers à une hausse de la consommation moyenne de viande par habitant.

La consommation de porc à domicile diminue légèrement

Si la consommation globale augmente, les achats pour le domicile baissent légèrement

Figure 5.1 : La consommation de porc reste stable depuis 20 ans
Évolution des quantités de viande consommées en France entre 2000 et 2022



Lecture : La consommation de viande porcine en 2022 est de 2 179 tonnes-équivalent-carcasse.
Source : Agreste, Enquête sur les abattages de gros animaux (Diffaga) 2000-2022, DGDDI (Douanes), Données sur le commerce extérieur 2000-2022

(-4 % entre 2009 et 2022) (encadré 1). Parallèlement, les ménages consomment plus de porc en restauration hors-domicile (restaurants, cantines, traiteurs...) et dans les plats préparés. Les achats de viande de porc fraîche, comme les côtelettes par exemple, ont le plus diminué (-23 %). Proches de 220 000 tonnes en 2009, ils sont tombés sous la barre des 180 000 tonnes. Cette baisse en volume est à mettre en regard de l'augmentation du prix du porc au kilo : de 6,4 euros en 2009 à 8 euros en 2022. Les achats de produits élaborés comme les saucisses sont quant à eux plutôt stables, malgré un prix qui a augmenté davantage. L'augmentation des prix est particulièrement forte en 2022 du fait du conflit russo-ukrainien

(+ 4 % depuis 2021) et de la montée du coût des matières premières qui en a résulté. Cependant, la viande de porc a été relativement moins touchée que les autres viandes par l'inflation engendrée par le conflit russo-ukrainien : + 11 % pour les viandes rouges et + 10 % pour le poulet. La charcuterie représente plus des trois quarts des achats des ménages. Elle se décline en plus de 400 produits (jambon, boudin, rillettes...). Le jambon compte à lui seul pour 23 % des achats. Les saucisses, les lardons (poitrine, bacon compris) et le saucisson sec sont les trois autres produits phares de la charcuterie.

Des achats surtout en grandes surfaces

En 2022, les ménages achètent 80 % de la viande fraîche de porc en grandes et moyennes surfaces, dont 13 % dans les enseignes hard-discount. Les boucheries quant à elles représentent 6 % du marché. Ces proportions sont presque les mêmes pour le jambon cuit (jambon blanc), les achats chez le boucher occupent cependant une place moins importante (2%). C'est pour les saucisses que l'achat en boucherie est le plus fréquent (9%), même si l'achat en grandes et moyennes surfaces reste largement majoritaire (71 % du volume dont 19 % pour le hard-discount). Les jeunes ménages avec enfants et les ménages modestes en consomment plus. Les quantités vendues varient beaucoup selon la période de l'année : elles peuvent doubler l'été, période propice aux grillades, alors que pour les autres produits les variations saisonnières sont moins marquées. Certains produits porcins appartiennent au patrimoine culinaire des régions où y sont plus consommés, comme la saucisse dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, le saucisson dans le Nord et l'Est, le boudin dans le Centre-Ouest et les rillettes dans l'Ouest.

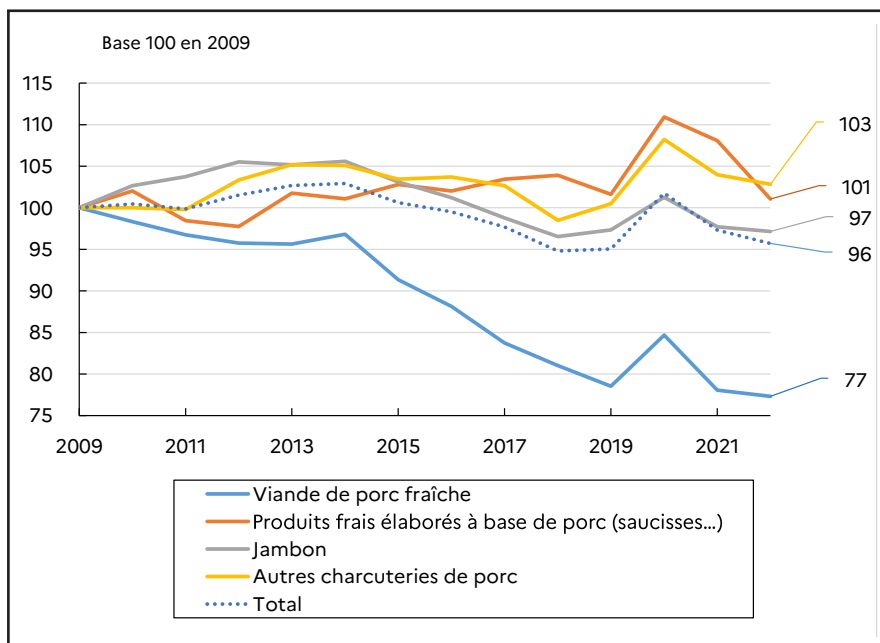
Bref rebond pour la viande de porc pendant la crise sanitaire de 2020

En 2020, les achats de viande porcine croissent fortement en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid-19. L'année du premier confinement fait ainsi figure d'exception alors que les achats baissent tendanciellement depuis 2009.

Ainsi, en un an, les ménages ont acheté 7 % de viande de porc fraîche en plus et 5 % de charcuterie en plus (**figure 5.2**). Ces achats se sont reportés sur le porc, en compensation de la fermeture des lieux de restauration et de l'augmentation du prix de la viande bovine. Les produits bénéficiant le plus de cette évolution sont l'ensemble lardons-poitrine-bacon (+ 12 %), les saucisses à pâte fine, type Strasbourg, les rillettes et les saucissons secs : + 9 % pour

Figure 5.2 : Un sursaut des achats en 2020

Évolution des achats des produits issus du porc pour la consommation à domicile entre 2009 et 2022



Champ : achat pour consommation au domicile principal pour les ménages de France métropolitaine hors Corse

Source : Kantar World Panel pour FranceAgriMer

chacune de ces trois spécialités. En effet, pendant la période de confinement, l'essor des apéritifs et du barbecue, le développement du télétravail libérant du temps, consacré en partie pour cuisiner, ont profité à la consommation de porc à domicile. Ce rebond des achats ne permet toutefois pas de compenser la baisse de la consommation hors domicile. En 2020, la consommation globale de porc atteint son plus bas niveau depuis 2014.

En 2021, la réouverture des lieux de restauration provoque une nouvelle baisse des achats comme avant la crise sanitaire. Toutes les viandes de boucherie sont concernées. Pour le porc, en un an, les quantités achetées de viande reculent de 5,5 %, celles de saucisses fraîches de 10,5 % et celles de jambon de 3,9 %. En 2022, la hausse des matières premières et des énergies, due au conflit russo-ukrainien survenu en février, a provoqué une augmentation importante du prix des produits carnés : + 6,1 % en un an. Face à cette inflation, les achats des ménages se sont réduits. L'achat de viande de porc est cependant moins affecté avec une évolution des quantités achetées de - 1,7 % en un an. L'évolution est de - 14 % pour

le bœuf, de - 15 % pour le veau et de - 3,5 % pour le poulet. Les ménages ont acheté autant de jambon mais moins de charcuterie (- 1,1 %). Pour ce type de produit, l'inflation profite aux discounters et aux autres grandes surfaces avec l'essor des premiers prix.

Encadré 1 : Deux sources pour mesurer la consommation de viande porcine

Deux indicateurs de consommation sont utilisés dans cette partie : les achats de viande des ménages pour consommation au domicile principal (donc hors restauration hors domicile ou RHD) et la consommation apparente de viande des ménages (y compris RHD et plats préparés à base de viande). Ces deux indicateurs ne suivent pas la même évolution : les achats de viande des ménages diminuent depuis 2020, alors que la consommation des ménages augmente. Après le poulet, c'est la consommation de viande porcine qui augmente le plus depuis 2020. La consommation de viande est importante en restauration, notamment en restauration rapide. Par ailleurs, consommation globale et achats pour la consommation à domicile ne sont pas mesurés de la même façon. La consommation globale est calculée par bilan (production moins la variation des stocks moins le solde des échanges avec l'extérieur). Les achats sont estimés à partir d'une enquête par panel réalisée par la société Kantar. Le millésime 2022 de ces sources est le plus récent.

Sources et définitions

Pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations, on a besoin d'une unité qui est la **tonne équivalent carcasse** ou bien le **kilogramme équivalent carcasse**. Il s'agit d'un coefficient propre appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

La **direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)** est une direction générale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle. Elle est en charge des statistiques sur le commerce extérieur.

Pour en savoir plus

- La consommation de viandes en 2022, Agreste - FranceAgriMer, Synthèses conjoncturelles n° 412, juillet 2023
- La consommation de produits carnés et d'œufs en 2022, FranceAgriMer, septembre 2023
- Consommation et distribution de porc en France, Ifip - Institut du porc, 2020, 2021 et 2022

2. Commerce extérieur

Près d'un tiers de la production est exportée

En 2022, la France exporte un peu plus de produits porcins qu'elle n'en importe, avec un solde de 19 000 tonnes équivalents carcasse hors abats. En revanche, la balance commerciale est déficitaire de 134 millions d'euros. En effet, le déficit sur les produits transformés à forte valeur ajoutée est plus important que les excédents cumulés sur les viandes fraîches et congelées, les animaux vivants et les

abats. Importations comme exportations représentent un peu moins d'un tiers de la production porcine en tonnage. La France privilégie largement l'Union européenne pour ses exportations, et surtout ses importations. L'Espagne fournit ainsi à la France 42 % des viandes et graisses importées, tandis que l'Italie est le premier destinataire des exportations françaises de ces produits, à hauteur de 13 %.

Une balance commerciale négative en valeur

En 2022, la balance commerciale de la France pour l'ensemble des produits porcins est positive en volume, comme traditionnellement. En prenant en compte les viandes, graisses et animaux vivants, l'excédent est de 19 000 tonnes équivalent carcasse, auquel il faut ajouter un solde positif de 72 000 tonnes pour les abats (figure 5.3). En valeur, la balance commerciale affiche au contraire un déficit de 134 millions d'euros en 2022. La structure déséquilibrée des échanges (exportations de matières brutes, importations de produits transformés) explique le déficit habituel en valeur. La France importe ainsi majoritairement des produits à haute valeur ajoutée, des pièces à destination des industriels de la charcuterie et des produits transformés prêts à être consommés. En considérant les viandes, graisses et animaux vivants, les exportations représentent 31 % de la production porcine nationale en 2022 (2,2 millions de tonnes équivalent carcasse) et les importations 30 %.

L'Espagne, principal fournisseur de la France en viandes et graisses

L'Union européenne est le premier partenaire commercial de la France. En 2022, 63 % des exportations de viandes (y compris transformées) et graisses vont vers ces pays et 95 % des importations en proviennent. L'Espagne est le principal fournisseur du marché français, avec 42 % de la valeur importée (figure 5.4).

Viennent ensuite l'Italie (18 %), l'Allemagne (18 %) et la Belgique (8 %). En matière d'exportations de viandes et graisses, la France a pour premier partenaire l'Italie (13 % de la

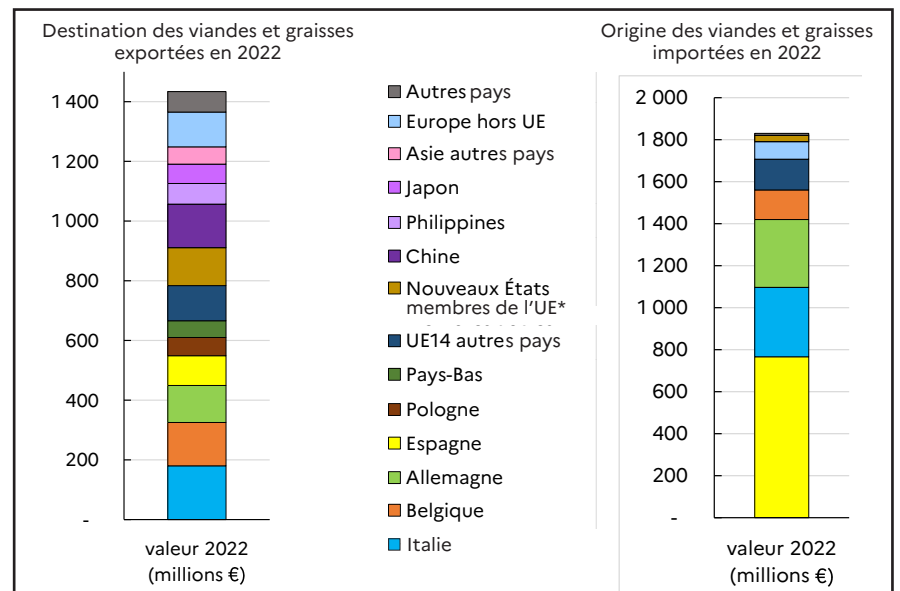
Figure 5.3 : Des exportations moins bien valorisées que les importations
Échanges extérieurs de la France en produits porcins en 2022

	en milliers de tonnes équivalent carcasse (abats en milliers de tonnes)			en millions d'euros		
	Exportations	Importations	solde Exp - Imp	Exportations	Importations	solde Exp - Imp
Viandes fraîches et congelées	481,1	326,6	154,5	992,2	757,6	234,6
Produits transformés	110,1	278,0	-167,9	396,6	1 022,5	-625,9
Graisses	37,4	37,9	-0,5	45,6	48,9	-3,3
Animaux vivants	35,8	3,2	32,6	74,7	8,5	66,2
Total hors abats	664,4	645,7	18,7	1 509,1	1 837,5	-328,4
Abats	152,2	80,3	71,9	271,7	77,3	194,4
Total	816,6	726,0	90,6	1 780,8	1 914,8	-134,0

Lecture : en 2022, la France a exporté 481,1 milliers de tonnes équivalent carcasse en viandes fraîches et congelées.

Source : DGDDI (Douanes), Données sur le commerce extérieur 2022

Figure 5.4 : Près d'un quart des viandes et graisses exportées vers l'Asie
Répartition par pays des exportations et importations de viande porcine en 2022



Lecture : en 2022, la France a exporté pour 180 millions d'euros de viandes et graisses vers l'Italie et en a importé pour 331 millions d'euros.

Source : DGDDI (Douanes), Données sur le commerce extérieur 2022

* Pologne incluse pour les importations

valeur). Ex-aequo avec la Belgique, la Chine est le second pays destinataire avec 10 % de la valeur exportée. Près d'un quart de la valeur des exportations de viandes et graisses

est destinée à l'Asie. L'Allemagne arrive en quatrième position de ces exportations (8,6 % de la valeur), suivie par l'Espagne (7 %).

6 AUTOUR DE LA FILIÈRE : environnement et santé animale

1. Impact environnemental

DES REJETS D'AZOTE CONCENTRÉS SUR CERTAINS BASSINS VERSANTS

Les rejets d'azote peuvent augmenter la concentration en nitrates des cours d'eau et favoriser la prolifération d'algues vertes. En 2022, la quantité d'azote produite par les élevages porcins représente le quart des effluents d'origine animale en Bretagne. En comparaison, les rejets des exploitations bovines représentent 60% de ces effluents. Les rejets d'azote provenant des élevages porcins sont inégalement répartis sur le territoire breton. Les Côtes-d'Armor et le Finistère sont les deux départements où

ces rejets sont les plus importants. Les élevages porcins produisent moins d'azote en 2022 qu'en 2016. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du cheptel. L'emploi généralisé d'une alimentation conçue pour limiter les rejets d'azote a également pu jouer un rôle. Le recours à des types de logement alternatifs au logement sur caillebotis tels que l'élevage sur paille ou sciure, reste un levier possible pour réduire l'impact des rejets d'azote des élevages porcins.

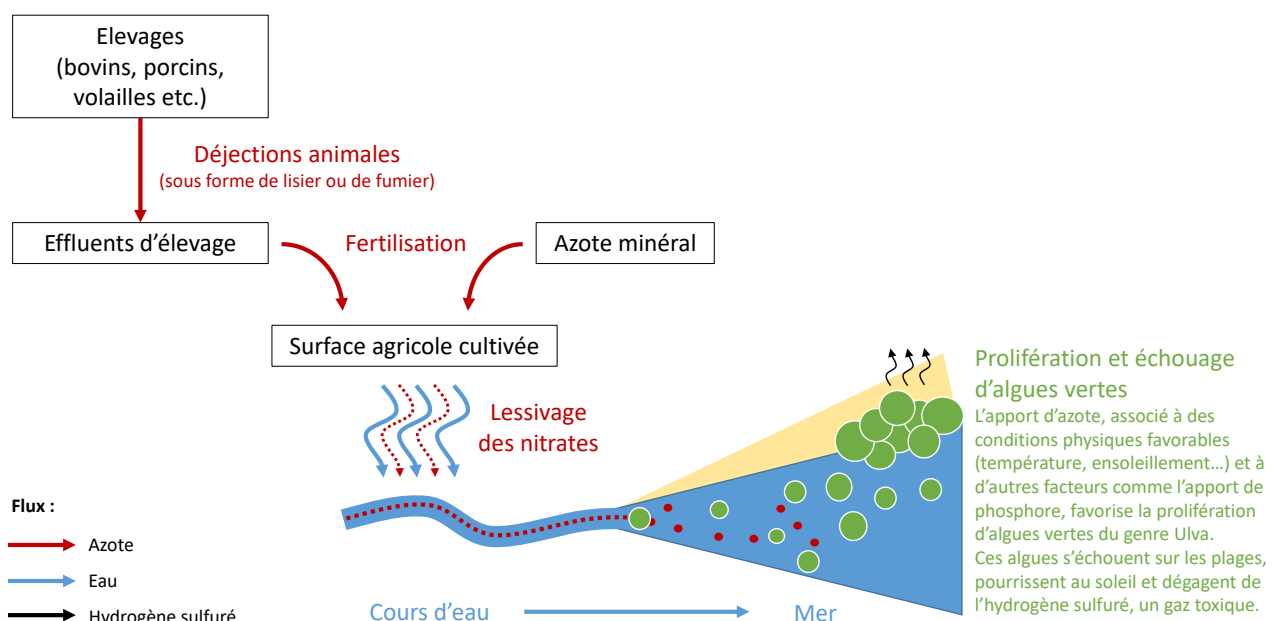
Les rejets azotés provenant des élevages porcins sont inégalement répartis sur le territoire breton. Dans certains bassins versants, ils sont susceptibles de jouer un rôle important dans le lessivage excessif des nitrates depuis les

sols agricoles vers les milieux aquatiques (**encadré 1**), affectant de ce fait la qualité de l'eau potable. Ce phénomène peut également mener à la prolifération d'algues vertes dans les plans d'eau et baies situées en aval de bassins

versants drainant des superficies importantes de terres agricoles fertilisées. La pollution engendrée présente des enjeux importants, soulevant localement la nécessité de faire évoluer les réglementations en vigueur (**encadré 2**).

Encadré 1 : La prolifération d'algues vertes favorisée par les apports d'azote

Les élevages produisent des rejets azotés provenant des déjections des animaux. Ces effluents riches en azote sont utilisés pour la fertilisation des terres agricoles cultivées. L'azote provenant de l'épandage d'effluents d'origine animale et/ou de l'apport de fertilisants minéraux sur les sols agricoles se retrouve en partie lessivé par les eaux de pluies, pouvant engendrer localement des concentrations importantes de nitrates dans les cours d'eau adjacents. Dans des conditions physiques spécifiques (ensoleillement, température, courants, ... etc.), ces apports d'azote peuvent conduire à des phénomènes d'eutrophisation dans les milieux aquatiques situés en aval des *bassins versants* (**définitions**). En milieu marin côtier, ils favorisent la croissance et la prolifération d'algues vertes nitrophiles du genre *Ulva*. L'azote responsable de ce phénomène est en grande partie d'origine agricole, la part de l'azote provenant des installations d'assainissement étant estimée à 5 % en moyenne pour la Bretagne (Menesguen 2003, Menesguen et al. 2011).



Encadré 2 : Cadre réglementaire pour la gestion des effluents d'élevage

Directive nitrates

La directive nitrates (directive européenne 91/676/CEE) a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Elle s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes d'actions déclinés à l'échelle nationale (programme d'actions national, PAN) et à l'échelle régionale (programme d'actions régional, PAR). Un septième programme d'actions est en cours de rédaction.

Les élevages porcins comme les autres types d'élevage sont tenus de disposer de capacités de stockage suffisantes pour entreposer les effluents durant les périodes d'interdiction d'épandage. Ces périodes sont définies en fonction de critères météorologiques, pédologiques et agronomiques, afin de limiter le lessivage de l'azote et favoriser sa rétention dans les sols via la végétation et les organismes du sol. Les ouvrages permettant le stockage des déchets azotés doivent être bien étanches, bien entretenus et adaptés à la prévention des débordements d'effluents. Les eaux de nettoyage et les eaux de ruissellement ayant été en contact avec les aires bétonnées souillées par les effluents doivent être collectées par un réseau étanche pour être stockées et/ou traitées. Les fumiers compacts peuvent être entreposés au champ sous certaines conditions.

Dans la mesure où l'élevage génère des rejets azotés, les éleveurs bretons sont par ailleurs tenus de déclarer tous les ans leur production animale annuelle (nombre de têtes), les quantités d'azote produites au sein de l'exploitation, ainsi que les quantités d'azote épandues par l'exploitant ou cédées à un tiers (déclaration des flux d'azote, DFA).

Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes 2022-2027

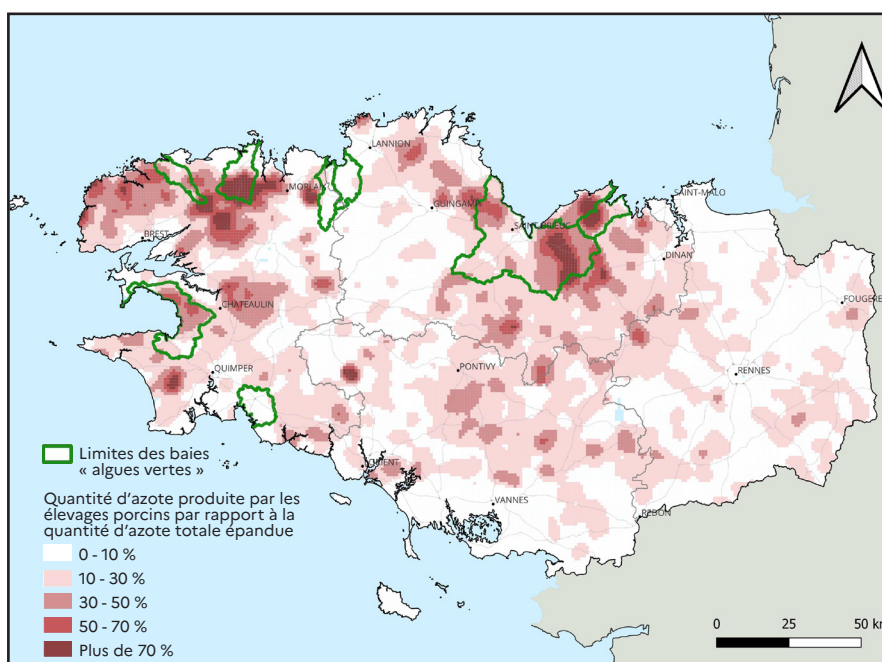
Le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) a été mis en place en 2010 pour accompagner la gestion des algues vertes sur le littoral breton et prévenir leur prolifération. Il met l'accent sur trois grands types d'action : l'amélioration des connaissances, le ramassage et le traitement des algues et la mise en place d'actions préventives. Il s'appuie sur une approche territoriale des bassins versants en lien avec les huit baies bretonnes les plus sujettes aux épisodes de prolifération d'algues situées dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. La maquette budgétaire du PLAV 2022-2027 validée en novembre 2022 s'élevait, tous financements confondus, à 130 millions d'euros sur la durée du plan (préfecture de Bretagne, 2022).

Une répartition hétérogène des effluents d'azote porcin

En 2022, l'azote produit par élevages porcins représente un quart des effluents d'origine animale et équivaut à 18 % de la quantité d'azote totale épandue en Bretagne (**définitions**). Cette quantité d'azote est moindre que celle produite par les exploitations bovines, qui représente 60 % des effluents d'élevage bretons. La répartition des effluents d'origine animale reflète l'hétérogénéité de la distribution des élevages bretons sur le territoire. Le Finistère et les Côtes-d'Armor concentrent une part importante des rejets azotés issus des élevages porcins (**figure 6.1**). Dans certains secteurs, la quantité d'azote porcin, qu'elle soit destinée à l'épandage ou à l'alimentation des méthaniseurs, peut atteindre des niveaux équivalents à plus des deux tiers de l'azote total épandu dans la surface agricole utile (SAU, **définitions**). Ces secteurs soumis à une forte pression d'azote porcin

Figure 6.1 : Des rejets d'azote importants dans certaines zones des Côtes-d'Armor et du Finistère

Rapport entre la quantité d'azote porcin produite et la quantité d'azote totale épandue sur les sols agricoles (azote d'origines animale et minérale) et localisation des huit baies identifiées dans le cadre du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes



Source : Déclaration des flux d'azote 2022 (DFA 2022)

sont pour certains situés en amont de baies caractérisées par des niveaux importants d'échouages d'algues vertes (Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2023). En 2022, les pressions d'azote liées aux élevages porcins sont de 41,4 kg et 35,6 kg d'azote par hectare de SAU dans le Finistère et les Côtes-d'Armor, respectivement, pour des pressions d'azote total relativement similaires dans les deux départements. Le rapport entre l'azote produit par les élevages porcins et l'azote total épandu est donc plus important dans le Finistère, à hauteur de 26,2 %, que dans les Côtes-d'Armor, où ce rapport est de 22,5 %.

En comparaison du Finistère et des Côtes-d'Armor, le nombre d'animaux produits annuellement est deux fois moins important en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. Les pressions d'azote provenant des élevages porcins sont également moindres dans ces deux départements. Dans le Morbihan, on observe cependant la présence de plusieurs secteurs caractérisés par des pressions d'azote porcine importantes, notamment au centre et à l'ouest du département. La quantité d'azote produite par les élevages porcins équivaut à 13,6 % du total de l'azote épandu dans les surfaces agricoles du Morbihan, et à 10,3 % du total de l'azote épandu dans les surfaces agricoles de l'Ille-et-Vilaine.

Diminution de la production d'azote porcine depuis 2016

La quantité d'azote produite par les élevages porcins bretons tend à diminuer depuis 2016 (réduction de 7,5 % entre 2016 et 2022, **Figure 6.2**). Cette tendance est sans doute pour partie liée à la baisse de la production porcine - en têtes - amorcée depuis quelques années. La part des effluents d'azote issus des élevages porcins par rapport à l'ensemble des effluents d'origine animale est restée relativement stable sur la période 2015-2022 (entre 25 et 27 %).

Le nombre moyen de porcs produits par les élevages porcins a quant à lui augmenté de 21 % entre 2015 et 2022, traduisant une augmentation de la taille moyenne des exploitations. Cette tendance s'est accompagnée d'une hausse de la quantité moyenne

d'azote produite par exploitation (+ 16 % entre 2015 et 2022).

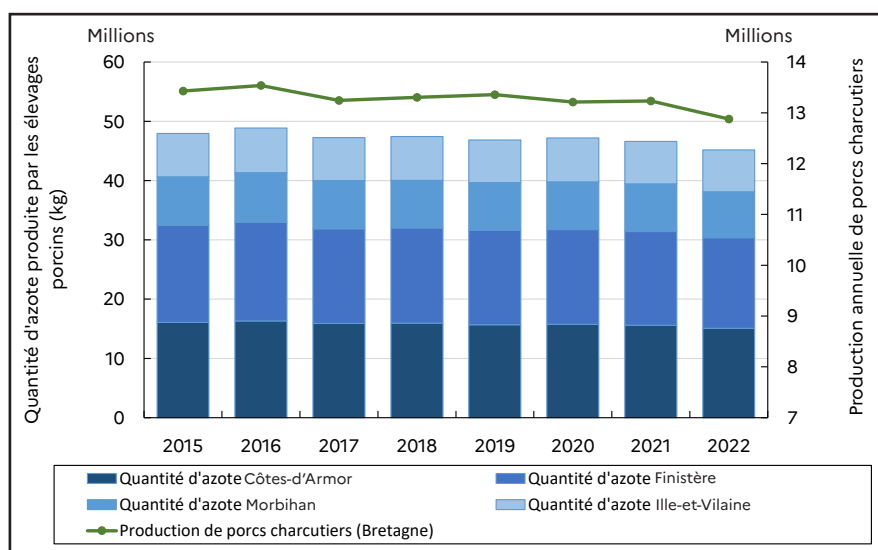
Le type d'alimentation contribue à réduire les rejets azotés

L'alimentation multiphase a été conçue comme une alternative à l'alimentation standard pour limiter les rejets azotés associés à l'élevage porcine. Elle repose sur une adaptation de l'alimentation

rejetée par les élevages porcins. La production de lisier associée au logement sur caillebotis conduit à une émission d'azote plus importante que l'élevage sur paille ou sur sciure, cette différence étant d'autant plus prononcée lorsque la paille et la sciure sont compostées après utilisation (**définitions**). En effet, la collecte et le stockage du lisier conduisent généralement à des conditions

Figure 6.2 : La quantité d'azote produite par les élevages porcins bretons suit la baisse de la production porcine entre 2016 et 2022

Évolution de la quantité d'azote produite par les élevages porcins entre 2015 et 2022 dans les quatre départements bretons (kg) et évolution de la production de porcs charcutiers pour l'ensemble de la Bretagne (nombre de têtes)



Sources : Déclaration de flux d'azote (DFA) 2015 à 2022, Statistique annuelle agricole (SAA) 2015 à 2022

des porcs en fonction de leur stade de croissance, en distinguant deux périodes dans le cas de l'alimentation biphasé (Agreste Primeur 2007). Les exploitations porcines bretonnes ont très largement adopté ce type d'alimentation depuis plusieurs années. En effet, la moitié des exploitations porcines, notamment les plus grandes, employait déjà l'alimentation biphasé en 2004. En 2022, 99 % du cheptel porcine breton est alimenté en biphasé. La part de réduction des rejets azotés attribuable à l'alimentation est à relativiser pour la période 2016-2022 compte tenu de la pratique déjà généralisée de l'alimentation biphasé en 2016 (98 %).

Un recours très majoritaire au logement sur caillebotis

Le type de logement et le traitement des produits associés ont également un impact sur la quantité d'azote

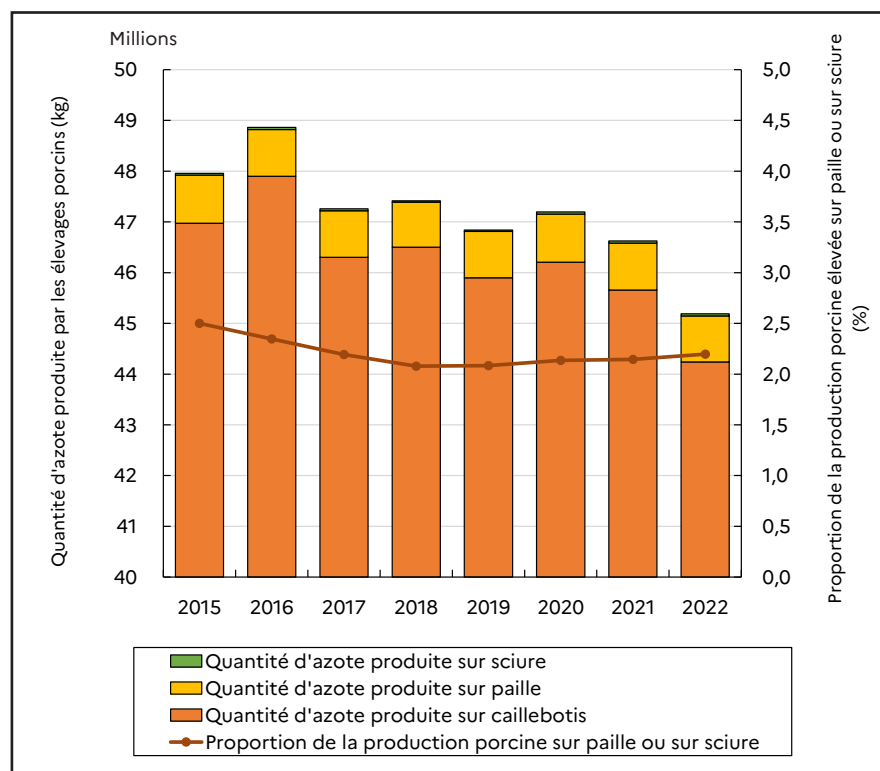
de transformation anaérobies pour l'azote, favorisant les formes minérales plus susceptibles d'être lessivées par les eaux de surface en cas d'épandage. À l'inverse, la structure poreuse des litières de paille ou de sciure permet une meilleure oxygénation de l'effluent et favorise les émissions d'azote sous forme gazeuse. Les pertes d'azote à l'épandage sont équivalentes pour les deux types d'effluents (Peyraud et al. 2012). À titre d'exemple, la quantité d'azote produite par un porc à l'engraissement dont le poids est compris entre 31 kg et 118 kg et soumis à une alimentation biphasé pour une durée de 3 à 4 mois est estimée à 2,6 kg sur caillebotis, 1,9 kg sur paille, 1,3 kg sur paille compostée, 1,1 kg sur sciure et 1 kg sur sciure compostée (**Annexe II de l'arrêté du 19/12/11**).

L'emploi de la paille et de la sciure pour le logement des porcs reste assez marginal en Bretagne, ces

types de logement étant utilisés pour seulement 2,2 % des animaux produits en 2022. On peut noter cependant que le département d'Ille-et-Vilaine se distingue par des proportions plus élevées de porcs élevés sur paille et sur sciure (4,0 % des animaux produits). Si l'on exclut les productions inférieures à 20 porcins en 2022, plus de la moitié des élevages ayant recours exclusivement au logement sur paille ou sur sciure (c'est-à-dire, sans production de lisier) étaient certifiés en agriculture biologique ou en conversion lors du recensement agricole de 2020. La part de la production porcine sur paille et sur sciure est restée relativement constante entre 2016 et 2022 (Figure 6.3). La réduction de la quantité d'azote produite depuis 2016 n'est donc pas liée à une évolution du type de logement. L'encouragement de pratiques alternatives au logement sur caillebotis, telles que l'élevage sur paille ou sur sciure avec compostage, reste un levier possible de réduction des rejets d'azote liés aux élevages porcins bretons.

Figure 6.3 : L'élevage sur caillebotis reste de loin le mode de logement le plus commun

Évolution de la quantité d'azote produite (kg) selon le type de logement entre 2015 et 2022 et proportion de la production porcine (nombre de têtes) élevée sur paille ou sur sciure (%)



Source : Déclaration de flux d'azote 2015 à 2022

Pour en savoir plus

Agreste. 2007. Pour une meilleure rentabilité ou lutter contre les pollutions : L'alimentation porcine fonction des objectifs des éleveurs. [Agreste Primeur Numéro 188](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri188/detail/). Disponible sur ce lien : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri188/detail/>

Arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Disponible sur ce lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025001662>

Centre d'étude et de valorisation des algues. [Site internet](https://www.ceva-algues.com/services-et-innovations/suivre-la-qualite-de-leau-et-analyser-les-dysfonctionnements-de-la-vegetation-aquatique/) : <https://www.ceva-algues.com/services-et-innovations/suivre-la-qualite-de-leau-et-analyser-les-dysfonctionnements-de-la-vegetation-aquatique/> (consulté le 10 octobre 2023)

Chevassus-au-Louis B, Andral B, Femenias A, Bouvier M. 2012. *Bilan des connaissances scientifiques sur les causes de prolifération de macroalgues vertes. Application à la situation de la Bretagne et propositions.* Rapport à Monsieur le Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et à Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Cour des comptes. 2021. [Evaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-publique-de-lutte-contre-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne). <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-publique-de-lutte-contre-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne> (consulté le 23 octobre 2023)

Menesguen A. 2003. Les « marées vertes » en Bretagne, la responsabilité du nitrate. IFREMER/Centre de Brest, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral

Menesguen A, Arousseau P, Dion P, Durand P. 2011. A propos des marées vertes : allégations et réponses scientifiques. Avis rédigé en réponse à la saisine de Monsieur le Préfet de région de Bretagne

Observatoire de l'environnement en Bretagne. 2023. [L'évolution des échouages d'algues vertes sur le littoral breton.](#)

<https://bretagne-environnement.fr/echouages-algues-vertes-littoral-breton-analyse-evolution-annuelle-depuis-2002-datavisualisation> (consulté le 3 octobre 2023)

Peyraud J-L, Cellier P, Donnars C, et al. 2012. [Les flux d'azote liés aux élevages, réduire les pertes, rétablir les équilibres, synthèse du rapport d'expertise scientifique collective](#), INRA (France), 68 p.)

Préfecture de Bretagne. 2022. Un nouveau plan de lutte contre les algues vertes en cours de finalisation. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Algues-vertes-Un-nouveau-plan-de-lutte-contre-les-algues-vertes-en-cours-de-finalisation> (consulté le 10 octobre 2023)

Méthodes

Les données utilisées pour la rédaction de cette partie consacrée à l'impact environnemental des élevages porcins en Bretagne sont principalement issues de la déclaration annuelle des quantités d'azote épandues et cédées (DFA). Cette déclaration est effectuée par l'ensemble des exploitations dont le siège est situé en Bretagne et/ou ayant tout ou partie de leur surface agricole utile située en Bretagne. En 2022, 93,3 % des exploitations concernées avaient bien effectué leur déclaration, cette part étant relativement stable depuis 2015. Sur les 22 524 déclarants en 2022, on comptait 4 015 élevages porcins. Le nombre d'élevages porcins déclarants est en baisse depuis 2015 (4 921 en 2015), du fait de la diminution du nombre d'exploitations porcines en activité.

Définitions

Caillebotis : Plancher comportant des fentes pour l'écoulement des déjections solides et liquides.

Surface agricole utile (SAU) comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

Eutrophisation : phénomène se produisant dans les écosystèmes aquatiques recevant une quantité anormalement élevée de matières nutritives assimilables par les algues et provoquant leur prolifération. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore et l'azote.

Bassin versant : zone géographique de collecte par un cours d'eau et ses affluents des eaux de surface (provenant notamment des eaux de pluie), délimité par des frontières naturelles (lignes de crêtes, etc.)

Azote produit : azote produit par les animaux présents dans l'exploitation au cours d'une année.

Azote épandu : azote organique net et azote minéral épandu sur les surfaces agricoles utiles. L'azote organique net épandu est calculé à partir de l'azote produit par les animaux auquel est déduit l'azote traité par station de traitement, l'azote cédé à des tiers et auquel est ajouté l'azote des effluents reçus provenant de tiers.

2. Santé et bien-être animal

RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION DEPUIS 20 ANS

Depuis 2003, de nombreuses réglementations renforcent la protection des porcs en élevage, avec une meilleure prise en compte du bien-être animal. Les animaux doivent ainsi être élevés dans des bâtiments conformes et la castration à vif est désormais interdite. Le suivi sanitaire a également été amélioré : registre d'élevage, traçabilité, désignation d'un vétérinaire sanitaire. Depuis 2018, des cas de peste

porcine africaine ont été détectés dans des pays frontaliers, notamment dans le nord de l'Italie en 2023. Le risque d'introduction en France est donc important. Lancée en 2022, une campagne de sensibilisation du ministère de l'agriculture a été renouvelée en 2023. Elle rappelle les mesures à respecter pour prévenir l'introduction du virus en France.

Bien-être des porcs d'élevage : un objectif de la réglementation depuis 20 ans

Depuis 2003, avec l'entrée en vigueur de la réglementation relative au bien-être en élevage porcin, les porcs doivent être logés dans des bâtiments conformes (niveau de bruit limité, luminosité suffisante, aire de couchage, surface minimale). Ils doivent avoir accès en permanence et en quantité suffisante à des matériaux manipulables tels que la paille, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux, qui ne compromette pas la santé des animaux. En 2020, le nombre et le type de matériaux manipulables à mettre en place dans les élevages a été précisé en fonction du nombre de porcs par case.

Depuis 2013, toutes les exploitations ont pour obligation d'élever les truies gestantes en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue de la mise bas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la castration à vif des porcs est interdite. Seule la castration chirurgicale, avec anesthésie et analgésie, par d'autres moyens que le déchirement des tissus est autorisée. Depuis cette date, il est également obligatoire de désigner un référent bien-être animal pour chaque élevage de porcs.

La loi évolue pour améliorer la traçabilité et le suivi sanitaire des animaux

Depuis 2000, pour renforcer la traçabilité des mouvements et le suivi sanitaire des animaux, les éleveurs doivent obligatoirement tenir un registre d'élevage. Entre 2005 et 2021, la législation évolue pour mieux encadrer l'identification et la déclaration des animaux. Ainsi, tous les porcins doivent être identifiés avant sortie d'un site d'élevage par apposition du numéro d'identification de ce site (numéro *EGET*) (**définitions**). Pour les porcins reproducteurs, ce numéro est complété par un numéro individuel.

Les éleveurs doivent également remplir un document d'accompagnement (document de chargement et de déchargement, bon d'enlèvement pour l'abattoir) et effectuer une notification dans BDPorc, la base de données professionnelle porcine, dans les 7 jours suivant tout mouvement des animaux (entrée ou sortie). Depuis novembre 2018, la déclaration devient obligatoire dès la détention d'un suidé (porc ou sanglier). Les éleveurs doivent désigner un vétérinaire sanitaire, dès le premier reproducteur ou dès la détention de deux porcs d'engraissement. Ils doivent aussi suivre les règles d'utilisation des médicaments. Les exploitants sont enfin soumis à des obligations de surveillance des maladies animales. Ils doivent notamment déclarer au vétérinaire toute situation anormale et

permettre la réalisation de visites sanitaires obligatoires. Ils doivent en outre réaliser les prophylaxies nécessaires concernant la peste porcine classique, pour tout élevage détenant des porcs reproducteurs. Ils doivent également appliquer des mesures pour prévenir la maladie d'Aujeszki (élevages plein air et élevages de sélection et de multiplication).

La peste porcine africaine, une menace pour la France

Fin décembre 2023, la France est indemne de la peste porcine africaine (PPA) mais la dynamique de déplacement du virus en Europe fait peser une menace permanente sur la filière porcine française (**définitions**). Le virus de la PPA est aux portes de la France : la situation est inquiétante en Italie où des cas ont été détectés en faune sauvage et en élevages dans le nord de la zone piémontaise et en Lombardie. Au 29 décembre 2023, 4 546 cas de PPA en élevages ont été déclarés en Europe depuis le 1^{er} janvier 2023 (+23 foyers déclarés en un mois). La forte augmentation des cas observée en élevages est imputable à l'épizootie en cours dans les Balkans, et plus particulièrement en Croatie (+ 1124 foyers déclarés depuis le 1^{er} janvier 2023). Éviter l'introduction de la peste porcine africaine est un enjeu de politique publique important (**encadré 1**). L'apparition du virus entraînerait la fermeture totale ou partielle des marchés à l'export pour les porcs et les produits porcins français.

Encadré 1 : les mesures prises en France pour éviter l'introduction de la maladie

Entre juillet 2023 et fin novembre 2023, une campagne de communication du ministère en charge de l'agriculture vise à sensibiliser tous les acteurs (professionnels, chasseurs, transporteurs, voyageurs...) à la prévention de la peste porcine. L'objectif est de rappeler l'importance de respecter les mesures de précaution pour ne pas introduire ou véhiculer le virus en France.

Encadré 1 : (suite)

Par ailleurs, les mesures de prévention de la peste porcine déjà mises en place restent d'actualité. Il est ainsi interdit de donner des déchets de cuisine aux porcs de l'élevage et les éleveurs doivent dératiser, nettoyer et désinfecter les bâtiments. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tout détenteur d'un élevage doit définir un plan de *biosécurité* relatif à son exploitation et désigner un référent en charge de la biosécurité qui doit avoir suivi une formation à la gestion d'un tel plan (**définitions**). Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, toute exploitation doit disposer d'un système de protection permettant d'éviter tout contact direct entre les suidés domestiques (porcs) et les suidés sauvages (sangliers).

Pour en savoir plus

- La protection des animaux dans les élevages est encadrée par la directive européenne 98/58/CE, transposée en droit français le 30 mars 2000, dans l'**arrêté ministériel du 25 octobre 1982** relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux. La directive européenne 2001/88/CE transposée en droit français par l'**arrêté ministériel du 16 janvier 2003** consolidé a permis de prendre en compte plus spécifiquement les besoins des porcs d'élevage et de réglementer les interventions douloureuses comme la castration et la coupe de queue.
 - **Arrêté du 16 octobre 2018** relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés
 - **Arrêté du 16 décembre 2021** définissant les modalités de désignation des référents « bien-être animal » dans tous les élevages
 - *Le bien-être et la protection des porcs*, février 2019, site internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
 - *Peste porcine africaine : les mesures de biosécurité obligatoire*, mai 2022, site internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Plan national d'action sur la peste porcine africaine**
<https://agriculture.gouv.fr/un-plan-national-daction-renove-pour-prevenir-lintroduction-et-la-propagation-de-la-peste-porcine>

Définitions

Les **suidés** sont une famille de mammifères qui comprend le sanglier, le porc domestique et leurs croisements.

La **peste porcine africaine** est une maladie virale très contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Celle-ci ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles. Elle peut être transmise par la nourriture (notamment la charcuterie) ou par contact entre porcs et sangliers.

Le **numéro EGET** (Entité de gestion élémentaire de traçabilité) est un numéro spécifique donné à chaque lieu de détention des porcs. Il est attribué par l'EDE (établissement départemental de l'élevage) lors de la déclaration de l'élevage. Ce numéro est utilisé pour identifier les porcs, soit par tatouage soit par pose de boucles auriculaires.

La **biosécurité** est l'ensemble des mesures de gestion et des mesures matérielles destinées à réduire les risques d'introduction et de diffusion d'agents pathogènes dans un élevage.

SOURCES

Pour le **recensement agricole 2020**, l'ensemble des exploitations françaises dépassant un certain seuil d'activité, soit 416 000 exploitations dont 26 350 exploitations bretonnes, ont été enquêtées entre octobre 2020 et fin avril 2021, soit en ligne, soit en face-à-face par un enquêteur. Les données collectées portent sur la campagne 2019 / 2020. Le précédent recensement datait de 2010.

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** de l'Insee est un ensemble de fichiers de données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales ou locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

L'enquête sur les **matières premières de l'alimentation animale (MPAA)** est réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, à fréquence quinquennale. La dernière enquête en date porte sur l'année 2020. Elle interroge les établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme (aliments minéraux, aliments d'allaitement et autres aliments composés). Elle couvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, y compris Mayotte. Elle est exhaustive pour les unités produisant au moins 5 000 tonnes d'aliments composés par an (hors aliments minéraux) ou au moins 2 000 tonnes d'aliments minéraux. Les établissements enquêtés sont interrogés sur les matières premières mises en œuvre et sur les quantités d'aliments fabriqués.

L'enquête sur les **pratiques d'élevage en 2015** concerne les exploitations d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs ou de volailles. Elle renseigne sur les conditions de logement des animaux, la gestion des effluents, l'alimentation, la biosécurité et les pratiques sanitaires, les soins apportés aux animaux et l'organisation du travail. Cette enquête est la première à couvrir tous ces thèmes. Pour les porcins, l'échantillon a été tiré dans le champ des exploitations détenant au moins 50 truies ou 300 porcins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 97 % des porcins, 98 % des truies, 95 % des porcs et 40 % des exploitations ayant au moins un porc. 1823 exploitations ont ainsi été enquêtées entre avril et juillet 2016. Ce n'étaient pas forcément des exploitations spécialisées porcines, mais les réponses recueillies (1479 questionnaires complets et exploitables) concernent uniquement l'atelier porcin. Pour la Bretagne, les résultats sont établis à partir des réponses de 502 exploitations ayant un élevage porcin. Ces réponses sont extrapolées pour représenter 3 921 exploitations. Dans ce dossier, seules les données sur l'alimentation (quantités de matières premières utilisées pour l'alimentation des porcins) ont été exploitées.

L'enquête annuelle **Prodcom (production communautaire)** permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. En France, ces enquêtes sont effectuées sous la responsabilité du service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, soit directement par ce service, soit par les organismes professionnels agréés. Pour les enquêtes, sont interrogées les entreprises (exceptionnellement les établissements) employant au moins vingt salariés qui fabriquent les produits retenus sur la liste Prodcom, sur le territoire français y compris dans les départements d'outre-mer. Toutefois, pour garantir une couverture de 90 % sur l'ensemble des produits, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs quelle que soit la taille de l'entreprise. NB : depuis l'année d'observation 2020, le dispositif d'enquête a été remanié et l'enquête Prodcom est remplacée par l'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC). Dans le présent dossier, l'enquête Prodcom a été utilisée pour les parties relatives à l'alimentation animale, d'une part, et à la transformation et charcuterie industrielle d'autre part.

L'**enquête sur les abattages de gros animaux (DIFFAGA)** est une enquête administrative menée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, pour le compte de la direction générale de l'alimentation du même ministère. L'enquête, mensuelle, est exhaustive auprès des abattoirs d'animaux de boucherie. Le nombre de têtes abattues par catégorie d'animaux et le poids carcasse correspondant sont collectés. Afin d'alléger la charge statistique, depuis le second semestre 2017, les enquêtés ne sont plus interrogés sur les bovins, les données de la Base de données nationale d'identification (BDNI) s'y substituant.

La **base de données nationale de traçabilité des porcins**, ici désignée **BDporc**, est gérée par l'association BDporc, agréée par le ministère en charge de l'agriculture. Elle contient des données relatives aux détenteurs de porcins, aux exploitations et à leurs différents sites d'élevage, aux animaux qui y sont élevés ou détenus et aux mouvements (par lots) de porcins.

Le dispositif **élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane)**, mis en œuvre annuellement par l'Insee, permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises à partir d'une exploitation de sources administratives (informations comptables, effectifs salariés et rémunérations) complétée par des enquêtes statistiques ad hoc. Ésane couvre le secteur des entreprises marchandes participant au système productif, à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles. Elle permet de produire des données comptables : chiffre d'affaires (CA), excédent brut d'exploitation (EBE), valeur ajoutée (VA), résultat, immobilisations, marge commerciale, emploi salarié, etc., ainsi que des ratios associés : CA par salarié, VA par salarié, salaire brut annuel par tête, taux de marge brute (EBE / VA), taux d'exportation, etc. Pour la Bretagne, les données du présent dossier sont celles des unités légales mono et quasi mono régionales (ayant entre 80 % et 100 % de leurs effectifs dans la région).

Les **comptes régionaux de l'agriculture** portent sur le champ de la **branche agricole**, qui comprend l'ensemble des exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel en commun (Cuma), les coopératives viticoles et les centres d'insémination artificielle. Ces comptes sont établis par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sous la coordination du service de la statistique et de la prospective (SSP). Ils suivent des règles définies au niveau européen.

Le **réseau d'information comptable agricole (Rica)** est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'Union européenne. Elle collecte des données comptables technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Les données collectées permettent notamment d'analyser la diversité des revenus et celle de leur formation, de dresser des diagnostics économiques et financiers, et de simuler l'impact des politiques publiques. Cette enquête sert également à comparer les résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne. En France métropolitaine, le Rica, à partir des comptabilités de plus de 7 000 exploitations agricoles, est représentatif de l'ensemble des exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros par an. La partie bretonne de l'échantillon national comprend 468 exploitations en 2021, dont 108 spécialisées dans les porcins.

La **déclaration des flux d'azote (DFA)** est obligatoire en Bretagne depuis 2014 (arrêté régional du 14/03/2014) pour toute personne physique ou morale émettant ou recevant des fertilisants azotés. Cette déclaration est effectuée par l'ensemble des exploitations dont le siège est situé en Bretagne et/ou ayant tout ou partie de leur surface agricole utile située en Bretagne. Le taux de déclaration des flux d'azote par les exploitations concernées est resté relativement stable entre 2015 et 2022 (entre 92 et 97 %). Le nombre d'élevages porcins déclarants est en baisse depuis 2015 (4 921 en 2015 contre 4 015 en 2022) du fait de la diminution du nombre d'exploitations porcines en activité.

La **statistique agricole annuelle (SAA)** est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises, réalisée par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sous la coordination du service de la statistique et de la prospective (SSP). Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail), détaillées par produit, par région et département.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et
économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
Tel : 02 99 28 22 30

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédacteur en chef : Sébastien Samyn
Rédaction : Claire Chevin, Linda Deschamps,
Kristina Frétière, Luc Goutard, Sylvie Lesaint,
Nathalie Nathier-Dufour, Marine Pacé
Cartographie : Kristina Frétière, Marine Pacé
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Dépot légal : À parution
ISSN : 2970-7471
© Agreste 2024

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://www.agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://www.alimentation.gouv.fr)

